Les COLLOQUES du

Conseil d'Orientation des Retraites

Les jeunes et la retraite

Dossier du participant

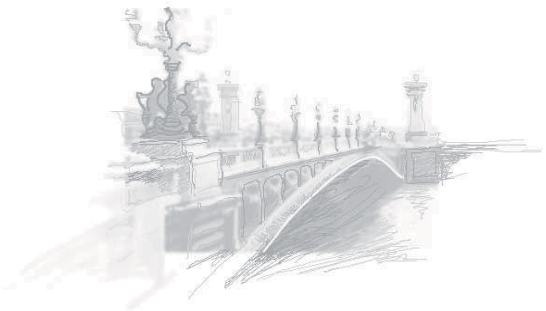

6 décembre 2011

Maison de la Chimie - Paris

Les jeunes et la retraite

6 décembre 2011
Maison de la Chimie – Paris

Colloque annuel du
Conseil d'Orientation des Retraites

avec le soutien du Centre d'analyse stratégique

Dossier du participant

Sommaire

Programme page 7

Introduction page 9

Fiche 1 : Adolescence, post-adolescence, jeunesse : retour sur quelques interprétations page 11

Fiche 2 : Diagnostic sur l'emploi des jeunes page 21

Fiche 3 : Les inégalités entre générations depuis le baby-boom page 33

Fiche 4 : Les droits à la retraite des jeunes générations page 43

Fiche 5 : Dispositif d'information générale à l'intention des nouveaux assurés page 53

Fiche 6 : Le débat sur la retraite en France : le critère intergénérationnel aide-t-il à trancher ? page 57

Biographie des intervenants page 65

Les jeunes et la retraite

08 h 30 Accueil des participants

09 h 00 **Ouverture des travaux**
Raphaël Hadas-Lebel, président du Conseil d'orientation des retraites

09 h 10 **La situation des jeunes : état des lieux**

Les jeunes dans la société
Olivier Galland, directeur de recherche au CNRS, Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS)

Les jeunes sur le marché du travail
Hugues de Balathier, secrétaire général du Conseil d'orientation pour l'emploi

Les jeunes au regard de la retraite
Patrick Aubert, chef de la division Redistribution et politiques sociales, INSEE

Débat avec la salle

10 h 40 Pause

11 h 00 **Retraite : qu'en pensent les jeunes ?**

Retraite et équité entre les générations
Didier Blanchet, membre du Conseil d'orientation des retraites, rédacteur en chef de la revue Économie et Statistique, INSEE

Table ronde avec des organisations de la jeunesse
Centre des jeunes dirigeants (CJD)
Jeunesse ouvrière chétienne (JOC)
Union nationale des étudiants de France (UNEF)
Union nationale inter-universitaire (UNI)
Union nationale lycéenne (UNL)

Débat avec la salle

12 h 40 **Synthèse et conclusion**
Raphaël Hadas-Lebel, président du Conseil d'orientation des retraites

Introduction

Depuis les années 90, une multitude de facteurs, tels que l'allongement des études, le maintien de plus en plus tardif des jeunes sur des statuts précaires d'emploi, le coût du logement et plus récemment les effets de la crise économique, interrogent sur un possible « déclassement » des jeunes générations par rapport aux précédentes.

Cette question du « déclassement » émerge dans le débat public au moment même où des réformes en matière de retraite ont été engagées afin d'atténuer les tensions financières liées au vieillissement de la population.

Dans ce contexte, de plus en plus de jeunes semblent ne plus croire que les systèmes collectifs en répartition, censés pourtant assurer « l'équité intergénérationnelle », leur fourniront une couverture décente en matière de retraite.

Le colloque a pour objet d'analyser la situation actuelle et à venir des jeunes générations ainsi que leurs attentes vis-à-vis du système de retraite.

Le colloque présentera, dans un premier temps, des éléments de contexte sur la situation actuelle des jeunes, tant en France qu'à l'étranger, au regard de leur place dans la société et de leur situation sur le marché du travail, ainsi qu'en termes de niveau de vie et de droits à la retraite. Dans un second temps, le colloque abordera le thème des jeunes face à la retraite, d'abord, selon une approche prospective en apportant des points de repères sur les retraites futures des jeunes générations, ensuite, à travers notamment le questionnement de représentants d'associations de jeunes autour de la notion « d'équité intergénérationnelle ».

Au terme de ce colloque, on s'attachera à dégager des enseignements susceptibles d'être tirés des aspirations des jeunes générations pour l'évolution du système de retraite, tant dans ses mécanismes collectifs qu'individuels.

Ce dossier a été réalisé par le secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites. Il présente quelques travaux permettant de fixer un cadre au thème du colloque, sans prétendre à l'exhaustivité.

La **fiche 1** définit la notion de jeunesse, qui peut être différente selon les pays (Olivier Galland, « *Adolescence, post-adolescence, jeunesse : retour sur quelques interprétations* »).

La **fiche 2** présente un diagnostic de la situation des jeunes sur le marché du travail, tant en France qu'ailleurs dans le monde *(*COE, *« Diagnostic sur l'emploi des jeunes »).*

La **fiche 3** pose la question de l'évolution, au fil des générations, du niveau de vie des jeunes générations en France (Marie-Emilie Clerc et alii, *« Les inégalités entre générations depuis le baby-boom »).*

La **fiche 4** recense les âges de première validation et les durées validées à 30 ans des générations actuellement actives en France (Benoît Rapoport, *« Les droits à la retraite des jeunes générations »*).

La **fiche 5** détaille l'organisation et le contenu du futur dispositif d'information générale à l'intention des nouveaux assurés prévu par la loi de 2010 (GIP Info Retraite, *« Dispositif d'information générale à l'intention des nouveaux assurés »*).

Enfin, la **fiche 6** discute de la notion d'équité intergénérationnelle et la met en relation avec les autres objectifs d'un système de retraite (Didier Blanchet, *« Le débat sur la retraite en France : le critère intergénérationnel aide-t-il à trancher ? »*).

Fiche 1 : Adolescence, post-adolescence, jeunesse : retour sur quelques interprétations

Olivier Galland, GEMASS – Paris IV.
Revue Française de sociologie, Volume 42, n°4, 2001.

Extraits

Accessible à l'adresse :
http://www.crest.fr/ckfinder/userfiles/files/Pageperso/galland/galland_fichiers/ado_postado_vf.pdf

Les deux extrémités du cycle de vie – l'entrée dans la vie adulte d'une part, la sortie de la vie professionnelle et la vieillesse d'autre part – sont probablement les séquences qui ont connu, ces dernières années, le plus de transformations dans l'agencement des étapes et des seuils qui les caractérisent, et donc peut-être dans leur définition même. En ce qui concerne la jeunesse, ces transformations ont alimenté nombre de réflexions sociologiques, dont certaines sont déjà anciennes.

Cet article voudrait faire le point sur cette évolution en mettant en parallèle les transformations effectives des modes de vie et leur appréhension intellectuelle dans les catégories de la sociologie.

L'adolescence comme culture de l'irresponsabilité

La culture jeune, qui est en fait une culture de l'adolescence, se définit comme une culture de l'irresponsabilité. Son trait dominant consiste à « prendre du bon temps », en contraste avec l'impératif de responsabilité propre aux rôles adultes masculins (Parsons, 1942).

L'adolescence américaine, décrite par Parsons à cette époque, est donc à la fois différente de l'enfance et totalement distincte de la culture adulte. Elle se distingue de l'enfance en ce sens que ces adolescents résistent à la pression exercée par les parents et participent à une culture qui se développe, dit Parsons, « à la frontière de l'approbation de ces derniers ou qui leur apparaît même inacceptable, dans le domaine du comportement sexuel, de la boisson et de formes variées de comportement frivole et irresponsable ». Mais elle est également totalement distincte de la culture adulte en ce sens que les symboles de prestige des adultes qui ont réussi sont d'un ordre très différent de ceux qui ont cours dans la culture jeune : « après avoir été un héros sportif ou le lion des bals universitaires, le jeune homme deviendra un prosaïque cadre dans les affaires ou un avocat ».

En France, l'adolescence, définie comme ce moment intermédiaire nettement distinct par ses traits culturels, à la fois de l'enfance et de l'âge adulte, n'apparaîtra que plus tard (Morin, 1969). Il est vrai que la croissance des effectifs des lycées se fera surtout sentir à partir de la fin des années cinquante : les effectifs d'élèves du deuxième cycle du second degré (de la classe de seconde à la classe de terminale) rapportés à la population des 15-17 ans, passent ainsi de 43 % pour l'année scolaire 1958-59 à 61 % pour l'année scolaire 1970-71. Le flirt, qui est une des manifestations les plus nettes du nouvel âge adolescent – en dissociant la fréquentation de l'autre sexe d'une perspective matrimoniale – ne se développera qu'au cours des années soixante et connaîtra une véritable explosion dans les années soixante-dix.

Mais, l'adolescence ainsi constituée par la prolongation de la scolarité et les comportements culturels qui l'accompagnent, reste à cette époque une période brève qui trouve assez rapidement son terme dans le mariage et l'entrée dans la vie professionnelle. Avant 22 ans, la moitié des femmes nées en 1931 étaient déjà mariées. À 16 ans, au début des années soixante, la moitié des garçons sont déjà au travail.

L'avènement de l'adolescence en France a été plus tardif qu'aux États-Unis, il a pris probablement des traits un peu différents mais il conserve la caractéristique fondamentale qu'avait relevée Parsons et qui explique sa nouveauté radicale : la double séparation de cet âge de la vie d'avec ceux qui l'encadrent, l'enfance d'un côté, l'âge adulte de l'autre.

La post-adolescence, une adolescence prolongée

Dans un article très suggestif, Hugh Cunningham (2000) décrit quatre phases, sur une période de près de 250 ans, dans les rapports des jeunes Britanniques avec leurs parents et l'évolution de l'âge auquel ils quittent le domicile familial.

Première phase, au XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle, les jeunes quittent très tôt leurs parents – l'âge normal pour le faire est d'environ 14 ans – pour se mettre au service d'une famille, généralement comme domestiques pour les filles et comme agriculteurs pour les garçons. Ils le font, tout simplement, parce qu'il n'y avait pas de travail pour ceux qui restaient chez leurs parents.

Une seconde période, qui débute avec l'industrialisation, se caractérise par une cohabitation beaucoup plus longue et une forte participation des enfants à l'économie familiale. Ce qui frappe, c'est la forte continuité entre l'univers des adultes et celui des enfants, « fiers d'être capables de participer au bien-être de la famille ». Cette période atteint son point culminant au début du XXe siècle.

Une troisième phase commence à peu près durant la Seconde Guerre mondiale et finit au milieu des années soixante-dix. C'est le moment où la période de transition se resserre sous l'effet d'un double mouvement : l'allongement de la scolarité et l'abaissement de l'âge au mariage. Mais surtout, selon Cunningham, l'équilibre des relations intergénérationnelles à l'intérieur des familles commence à se renverser. Le sentiment du devoir des enfants à l'égard de leurs parents s'affaiblit tandis que la discipline familiale se relâche et que les demandes des enfants et des adolescents sont de plus en plus souvent prises en compte.

Au début des années quatre-vingt enfin, une nouvelle phase apparaît : la tendance au rétrécissement de la transition vers l'âge adulte et à la concentration du franchissement des étapes sur une durée assez courte, s'inverse. Selon Cunningham, cela est dû notamment au fait que, face à des perspectives d'emploi moins favorables, les jeunes poursuivent des études plus longues. Cela ne les empêche pas de quitter leurs parents mais ce départ prend un sens tout à fait différent de celui qu'il avait dans la première partie du XXe siècle : le fait de quitter les parents n'est plus lié, dit Cunningham, au mariage ; on pourrait ajouter qu'il n'est plus lié, d'une manière générale, au fait de s'installer dans les rôles adultes. Il faut donc distinguer entre le fait de « vivre loin de chez soi » (*living away from home*) et le fait de « quitter ses parents » (*leaving home*). En conclusion, dans son interprétation de l'histoire de la transition vers l'âge adulte, Cunningham retient comme facteur fondamental la modification des rapports de pouvoir au sein de la famille.

C'est ainsi que « se répandit l'idée que l'adolescence n'était pas nécessairement une brève et pénible transition entre deux âges mais qu'on pouvait s'y plaire et s'y "installer" sciemment pour une période relativement longue. De nouvelles appellations furent forgées pour désigner cette attitude et ce nouvel âge de la vie : "adolescence prolongée", "post-adolescence" » (Béjin, *op. cit.*). Mais, assez vite, se répandit aussi l'idée que, malgré les aides, de plus en plus nombreuses et généreuses, dont les jeunes bénéficient de la part de leurs parents, la balance n'était, pourtant, pas égale. Les difficultés grandissantes d'accès à l'emploi à partir de la fin des années soixante-dix pouvaient accréditer l'idée d'« une mise à l'écart des jeunes surnuméraires » (Le Bras, 1983). Donnant des « compensations aux jeunes » tout en leur « refusant le pouvoir », la génération aînée les maintiendrait dans un statut de dépendance prolongée conforme à ses intérêts. La « post-adolescence » est donc une exacerbation des

traits de l'adolescence – une forme d'irresponsabilité repoussée au-delà de la limite de l'adolescence physiologique – dont les causes sont à rechercher, selon les auteurs, soit chez les jeunes eux-mêmes, soit dans les comportements de la génération aînée.

La jeunesse est-elle radicalement différente de l'adolescence ?

Bien qu'ils s'en distinguent culturellement, les adolescents restent sous la dépendance des parents ou des éducateurs, mais également sous leur protection. En ce sens, l'adolescence est plus proche de l'enfance que de l'âge adulte.

La jeunesse a, quant à elle, souvent acquis une forme d'indépendance à l'égard de la génération aînée, même si cette indépendance n'est le plus souvent que partielle ; par exemple en bénéficiant d'un logement différent de celui des parents mais en tout ou partie financé par ces derniers. Mais elle n'a pas accédé encore à l'intégralité des rôles adultes, soit qu'elle vive une situation professionnelle précaire, soit qu'elle ait différé l'entrée dans les rôles familiaux.

Selon cette hypothèse, la jeunesse n'est donc pas une adolescence prolongée et n'a pas forcément un caractère régressif. Elle serait devenue une phase normale et fonctionnelle préparant l'accès, qui ne pourrait plus être que progressif, aux rôles adultes. La jeunesse apparaîtrait, dans cette hypothèse, comme une phase nouvelle du cycle de vie, avec des propriétés fonctionnelles qui lui seraient propres.

Tout d'abord, sur le plan de l'organisation des calendriers d'entrée dans la vie adulte, une enquête réalisée par l'INSEE en 1992 (Galland, 1995) confirmait d'une part le retard pris par chaque nouvelle génération pour franchir les principales étapes, d'autre part la désynchronisation des seuils professionnels et familiaux. L'entrée professionnelle dans la vie adulte et l'entrée familiale, deux moments de plus en plus tardifs, semblaient être partiellement déconnectés. On a là évidemment une configuration tout à fait nouvelle par rapport à ce qu'aurait été une simple prolongation de l'adolescence, c'est-à-dire un report du franchissement des seuils qui n'aurait pas affaibli la liaison entre eux. Cette déconnexion suggérait qu'une phase intermédiaire constituée de combinaisons variables de statuts relevant tantôt de rôles adolescents, tantôt de rôles adultes, était en train de se former entre l'enfance et la maturité. L'enquête de 1992 permettait ainsi d'évaluer que la durée médiane entre la première de ces étapes – la fin de la scolarité – et ce que l'on peut considérer comme la dernière, parce que parachevant l'accès à la maturité – la naissance du premier enfant – était d'un peu plus de huit ans pour les garçons et six ans pour les filles. On avait là une nouveauté indéniable par rapport au modèle de l'adolescence, même prolongée : le report des étapes familiales qui donnait corps à cette nouvelle période de la vie, semblait en partie indépendant de la prolongation scolaire.

L'enquête suivante, menée en 1997 avec un mode de questionnement comparable, portait sur un ensemble plus large de générations (personnes nées entre 1952 et 1978) qui permettait d'évaluer l'évolution générationnelle des formes d'entrée dans la vie adulte entre le début des années soixante-dix et le début des années quatre-vingt-dix (Galland, 2000).

Comment les durées entre les événements de la vie scolaire et professionnelle des jeunes (fin des études, premier emploi) et les événements familiaux (accès à un premier logement indépendant, vie en couple, naissance du premier enfant) ont évolué de génération en génération en tenant compte des changements sociodémographiques qui pourraient contribuer à les expliquer ?

Chez les jeunes non bacheliers notamment, le retard pris par chaque nouvelle génération pour finir ses études et accéder à l'emploi n'a pas été intégralement reporté sur l'âge d'accès à un premier logement indépendant et l'âge de formation d'un couple : le retard professionnel a été plus accentué que le retard familial, ce qui explique la contraction de l'écart entre ces deux étapes. En tous cas, ces résultats font pièce à l'idée souvent admise que le retard d'accès à l'autonomie s'explique par une forme de complaisance qui conduirait les jeunes à prolonger délibérément la dépendance à l'égard de leurs parents. Lorsque l'on contrôle l'ensemble des seuils et des caractéristiques des jeunes et de leurs familles au fil des générations, on constate que le report d'accès à l'indépendance ne va pas au-delà de ce qui est induit par la prolongation des études et le début plus tardif de la vie professionnelle.

Autrement dit, les aides familiales que de nombreux travaux ont mis en évidence (Attias-Donfut, 1995 ; Paugam et Zoyem, 1997 ; Crenner, 1999) semblent permettre aux jeunes de contourner les difficultés d'entrée dans la vie professionnelle, plus marquées en France que dans d'autres pays européens, pour connaître malgré tout une forme d'indépendance partielle. Il est tentant de voir dans ce modèle d'accès à l'autonomie une forme de compromis implicite entre les générations propre à notre pays. Les *insiders* des générations intermédiaires sont plus protégés qu'ailleurs – leur mobilité professionnelle est faible et leurs risques de connaître le chômage peu élevé – et ils font porter l'essentiel du poids de la flexibilité sur les *outsiders*, les entrants sur le marché du travail. Mais ce désavantage relatif des jeunes générations est partiellement compensé par une redistribution informelle qui s'effectue à l'intérieur des familles et qui permet aux jeunes de connaître une forme d'émancipation, même si celle-ci reste conditionnée pendant un temps à l'aide des parents.

Les modèles européens d'accès à l'âge adulte

Si la tendance à l'allongement de la jeunesse était présente dans la plupart des pays d'Europe, les modèles culturels et institutionnels d'accès à l'âge adulte restaient étonnamment diversifiés. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer la variété des âges au départ du domicile familial.

Proportion de jeunes vivant chez leurs parents en Europe

	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE14
18-21 ans	95	73	91	88	98	86	95	96	90	83	85	93	72	79	90
22-25 ans	68	15	51	67	89	53	74	88	64	38	52	82	21	43	63
26-29 ans	26	5	21	47	59	18	34	63	31	10	34	53	7	15	32
Ensemble	61	30	51	67	83	51	71	83	57	39	54	78	32	42	60

Source : Eurostat, panel communautaire de ménages, vague 3 (1996).
Lecture : Belgique (B), Danemark (DK), Allemagne (D), Grèce (EL), Espagne (E), France (F), Irlande (IRL), Italie (I), Luxembourg (L), Pays-Bas (NL), Autriche (A), Portugal (P), Finlande (FIN), Royaume-Uni (UK), Union européenne des 14 (UE14).
Référence : Chambaz (2000).

L'opposition est nette entre les pays du sud et du nord de l'Europe. Les jeunes méditerranéens sont extraordinairement tardifs dans la décohabitation familiale, alors que les nordiques sont très précoces. Entre 22 et 25 ans, par exemple, il n'y a plus que 15 % des Danois qui vivent chez leurs parents, alors qu'on compte encore 88 % des Italiens et 89 % des Espagnols. Comme l'a montré Alessandro Cavalli (1993, 2000), cette décohabitation très tardive des jeunes méditerranéens ne signifie pas qu'ils restent soumis aux règles non écrites d'un modèle

familial archaïque. En réalité, tout en poursuivant la cohabitation avec les parents, ces jeunes adultes jouissent d'une grande liberté dans leur vie privée. Simplement, les traditions culturelles des pays du sud de l'Europe rendent improbable le fait de vivre hors de toute structure familiale, et peut-être plus encore les conditions économiques ne sont pas réunies pour permettre un accès précoce à l'autonomie (taux de chômage élevé et faibles aides publiques destinées aux jeunes).

Classement des pays selon le score d'indépendance atteint en 1996 par les jeunes de 16-25 ans

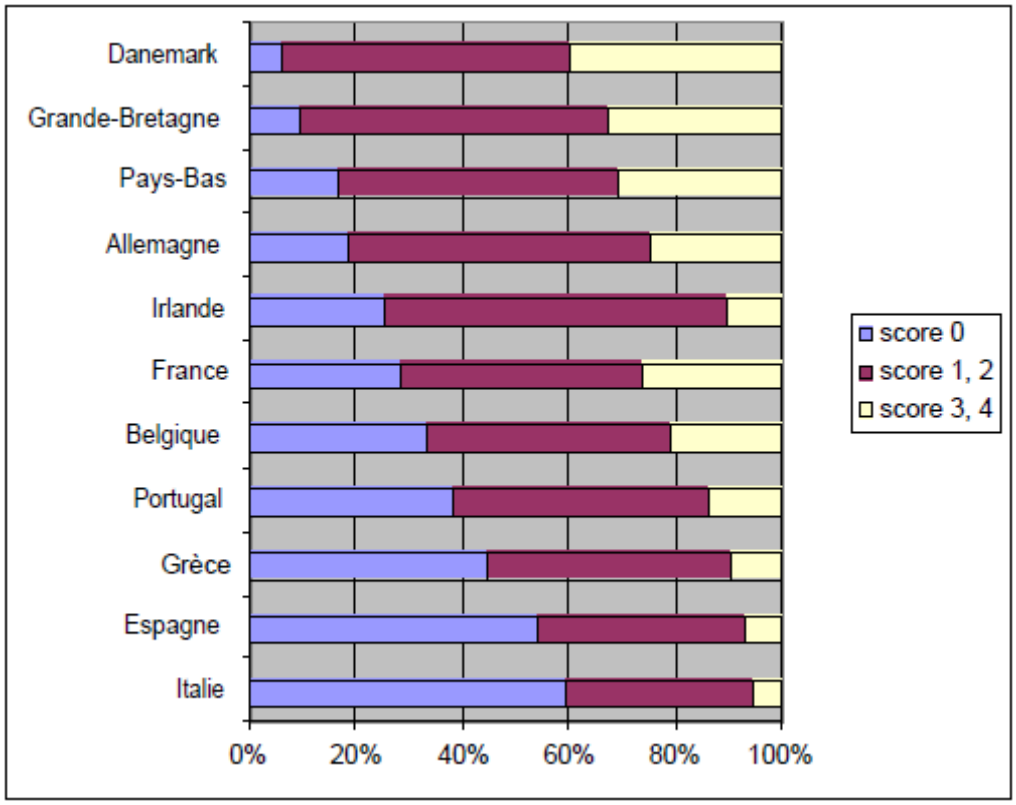

Source : panel européen des ménages. L'exploitation a été réalisée par Cécile Van de Velde (2000), pour le compte de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion (voir aussi Galland, 2000).
Lecture : les « scores d'indépendance » vont d'une dépendance complète (score 0) – l'individu ne possède aucun attribut d'indépendance (logement différent de celui des parents, vie en couple, autonomie financière, emploi stable), à une « indépendance avancée » (score 3,4) – l'individu a 3 ou 4 de ces attributs. Les scores sont mesurés en 1996, soit deux ans après la première interrogation.

Pour élargir la perspective, on peut considérer que l'accès à l'âge adulte équivaut à entrer en possession d'un certain nombre « d'attributs » et comparer la vitesse d'accès des jeunes européens à tout ou partie de ces « attributs ». Parmi ces attributs, on peut retenir l'occupation d'un emploi stable et l'autonomie financière qui garantissent une certaine pérennité des moyens d'existence, l'autonomie résidentielle qui est le signe d'une indépendance acquise à l'égard des parents, et enfin la vie en couple qui représente l'accès à une certaine stabilité affective. Bien sûr, on aurait pu choisir d'autres critères, mais les enquêtes d'opinion régulièrement publiées montrent que les jeunes envisagent leur avenir personnel selon une représentation relativement classique du travail et de la famille, assez cohérente avec ces attributs de l'indépendance. À partir des données du panel européen, quatre variables décrivant ces attributs de l'indépendance ont pu être opérationnalisées : le fait de vivre ou non chez un de ses ascendants, le fait de vivre ou non en couple, le fait de disposer de revenus tirés essentiellement de son activité professionnelle et enfin, le fait de travailler sous contrat à

durée indéterminée ou sous contrat à durée déterminée de plus d'un an. L'enquête présente le double intérêt d'être longitudinale et de porter sur plusieurs pays européens. Elle permet donc de mesurer à quelle « vitesse » les jeunes des différents pays accèdent à un, plusieurs ou la totalité des attributs de l'âge adulte. La figure présente le classement des pays en fonction de leurs scores d'indépendance.

La situation française paraît intermédiaire entre celle des pays méditerranéens (Portugal, Grèce, Espagne, Italie) dans lesquels l'accès à l'indépendance est très lent (60 % des jeunes Italiens n'ont accédé à aucun attribut de l'indépendance en 1996) et celle des pays anglo-saxons ou nordiques (Danemark, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Allemagne) dans lesquels cet accès est beaucoup plus rapide. Les contrastes entre les deux extrémités de l'échelle sont saisissants : 40 % des jeunes Danois sont parvenus en 1996 à une indépendance presque complète contre 5 % seulement des jeunes Italiens (et plus d'un quart des jeunes Français).

Ces différences dans la vitesse d'accès des jeunes européens à l'indépendance pourraient toutefois s'expliquer par un facteur structurel : la poursuite plus ou moins longue des études initiales. Il est vrai qu'en ce domaine, les situations sont très contrastées. Selon les mêmes données, en 1997, plus de 80 % des jeunes Britanniques avaient terminé leurs études initiales contre seulement 35 % des jeunes Belges et un peu plus de 40% des jeunes Français. Mais il apparaît d'emblée que la longueur des études initiales n'est pas un facteur explicatif décisif de la vitesse d'accès à l'indépendance : certains pays dans lesquels le taux de poursuite d'études est élevé (Danemark) figurent en effet parmi ceux dont les jeunes accèdent le plus rapidement à une indépendance presque complète, tandis que d'autres dans lesquels les études initiales sont plutôt courtes (Grèce, Portugal) voient leurs jeunes attendre très longtemps avant de devenir indépendants. Cette impression est confirmée lorsque l'on compare les scores d'indépendance des jeunes ayant achevé leurs études (Galland, 2000).

Comment se fait-il que dans la plupart des pays la longueur relative de la phase d'études initiales ne suffise pas à expliquer les différences de vitesse d'accès aux attributs adultes ?

Rang des pays d'après leurs scores respectifs (1994-1996)

Rang	Résidence	Vie en couple	Revenu	Travail stable
1	Danemark	Danemark	Royaume-Uni	Royaume-Uni
2	Royaume-Uni	Royaume-Uni	Danemark	Luxembourg
3	Pays-Bas	Luxembourg	Allemagne	Allemagne
4	**France**	Allemagne	Luxembourg	Irlande
5	Allemagne	**France**	Pays-Bas	Portugal
6	Luxembourg	Portugal	Irlande	Pays-Bas
7	Grèce	Grèce	Belgique	Danemark
8	Belgique	Belgique	Portugal	**France**
9	Portugal	Pays-Bas	**France**	Belgique
10	Irlande	Espagne	Espagne	Italie
11	Espagne	Irlande	Grèce	Grèce
12	Italie	Italie	Italie	Espagne

Lecture : un certain nombre de points ont été attribués à chaque pays en fonction de leur classement pour chacun des indicateurs, pour chaque sexe, chaque cohorte et chaque année. Ce calcul permet d'obtenir un classement synthétique, présenté dans le tableau ci-dessus, des positions respectives que tiennent les différents pays européens dans chacun des domaines de la prise d'indépendance, regroupant les trois points temporels d'observation.

L'explication tient d'abord au fait que dans beaucoup de pays européens, la frontière de la fin des études initiales ne joue pas un rôle symbolique aussi important que ce qu'il représente aux

yeux des Français. Pour ces derniers, études et emploi sont très nettement distingués comme deux parties de la vie qui, fondamentalement, doivent se succéder alors qu'elles sont amenées beaucoup plus fréquemment à se recouvrir dans les pays anglo-saxons et nordiques. D'ailleurs, le classement des pays selon le pourcentage de jeunes encore scolarisés qui ont accédé à au moins un attribut de l'indépendance, est très proche de celui des jeunes qui ont achevé leur scolarité initiale. Des modèles sociaux, institutionnels et culturels agissent donc pour rendre cet accès aux attributs adultes plus ou moins rapide, que les jeunes aient ou non achevé leurs études. Un exemple très net de l'influence de ces facteurs culturels et institutionnels peut être trouvé au Danemark. Dans ce pays, la conception de l'accès au statut adulte est très différente de celle que nous connaissons en France. Dès 18 ans, tout individu est considéré comme adulte et ce statut ne lui ouvre pas que des droits civiques et ne l'engage pas seulement à une responsabilité pénale ; il lui ouvre aussi des droits à l'égard de la société : celle-ci est tenue de faire en sorte de favoriser l'accès des jeunes, à partir de cet âge, à l'autonomie : cela se traduit concrètement par des aides publiques très généreuses à destination des jeunes adultes – soit sous forme de bourses pour les étudiants, bourses dont le principe est universel puisque l'on ne tient pas compte du revenu des parents, les jeunes étant considérés comme adultes – soit sous forme d'aides aux chômeurs ou aux jeunes sans ressources (Mahé, 2001).

Si les Danois sont très précoces pour quitter leurs parents et vivre en couple, ce n'est pas parce qu'ils accèdent très rapidement à un emploi stable : sur cette échelle, leur score est plutôt médiocre. En revanche, ils disposent rapidement de ressources suffisantes qui leur permettent de prendre leur indépendance : six jeunes danois sur dix sont bénéficiaires de prestations sociales et celles-ci sont d'un montant largement supérieur à la moyenne communautaire. Les transferts sociaux représentent plus de la moitié des ressources des jeunes bénéficiaires (Chambaz, *op. cit.*).

Le cas des jeunes Français est très différent : ils sont relativement précoces pour occuper un logement différent de celui de leurs parents et vivre en couple, alors qu'ils le sont beaucoup moins pour avoir un travail stable et des revenus autonomes. Les jeunes Français trouvent donc des moyens pour connaître une première forme d'indépendance familiale malgré une indépendance économique relativement tardive et des transferts sociaux qui sont assez nettement inférieurs à la moyenne communautaire. C'est l'aide des parents, complétée parfois par des aides publiques (l'aide au logement social pour les étudiants par exemple), qui leur permet de s'émanciper partiellement avant d'être totalement maîtres de leurs ressources. Le modèle français d'accès à l'autonomie semble donc être intermédiaire entre le modèle familialiste méditerranéen et le modèle public nordique. Comme dans le premier, la famille joue un rôle essentiel à l'égard des jeunes adultes, mais en intervenant d'une manière différente. La caractéristique de l'intervention familiale française est d'être une forme d'aide à distance qui permet à de nombreux jeunes d'expérimenter une première forme d'autonomie sans rompre totalement les liens de l'enfance avec la famille. Par ailleurs, le modèle français est, du point de vue de l'aide publique, plus proche des dispositions des pays du nord de l'Europe, même s'il est moins généreux, que de celles des pays du sud dans lesquels la proportion de bénéficiaires de revenus sociaux parmi les 18-29 ans est très faible (entre 5 et 15 %, contre 50 % en France).

Mais si l'accès à l'indépendance des jeunes Français qui ont achevé leurs études n'est pas, en moyenne, beaucoup plus tardif que celui des jeunes européens les plus précoces, il n'en va pas tout à fait de même pour les jeunes Français qui terminent leurs études à un niveau au plus égal au premier cycle secondaire. Un jeune Français sur quatre ayant achevé ses études à ce

niveau, n'avait acquis aucun attribut de l'indépendance en 1996 et ce pourcentage était plus proche de celui des pays méditerranéens que de celui des pays anglo-saxons et nordiques. Les jeunes Français les moins diplômés semblent donc souffrir, pour accéder à l'indépendance, d'un handicap spécifique qui les distinguent, plus que dans d'autres pays, du sort moyen de l'ensemble des jeunes.

***

D'une certaine manière, la « jeunesse » a perdu les principales caractéristiques qui, selon Parsons, définissaient l'adolescence : son opposition tranchée à l'âge adulte d'une part, le caractère stéréotypé et contrasté des rôles sexués d'autre part. Les jeunes actuels n'opposent pas aux contraintes de l'âge adulte, qui seraient repoussées toujours plus tard, une culture de la frivolité et de l'insouciance. Cette thèse serait, au fond, celle de la « post-adolescence ». Non, les jeunes font l'apprentissage de l'autonomie, mais cet apprentissage est lent, complexe, parfois chaotique et surtout, il a maintenant une caractéristique qui le distingue radicalement du modèle précédent : son rythme peut être très variable selon les différents domaines qui concourent à définir le statut adulte. Il est probable d'ailleurs que les jeunes jouent de cette palette nouvelle de possibilités qui leur permet, en fonction des atouts qu'ils ont en main et des aides qu'ils peuvent recevoir, « d'accélérer » le rythme d'accès à tel attribut, de freiner au contraire l'accès à tel autre. Ce n'est donc certainement plus « l'irresponsabilité » qui pourrait définir la jeunesse. Ce serait plutôt l'apprentissage progressif des responsabilités, sous protection plus ou moins rapprochée, selon les situations nationales, de la famille et/ou de l'État. Dans les pays du sud de l'Europe, c'est la famille qui constitue le support essentiel d'accompagnement vers l'âge adulte, tandis que dans le Nord de l'Europe, les modèles culturels comme les dispositifs institutionnels confèrent à la puissance publique un rôle déterminant pour aider les jeunes à accéder à l'autonomie.

Cette progressivité, notamment dans le détachement à l'égard de la famille, est aujourd'hui la principale caractéristique du modèle français de la transition entre ces étapes du cycle de vie. Or la jeunesse n'est pas une parenthèse, elle établit plutôt une continuité entre deux âges de la vie, l'adolescence et l'âge adulte, qui étaient clairement opposés autrefois : continuité à la fois parce que les différents attributs de l'âge adulte sont rassemblés par étape sur une durée de plusieurs années ; continuité aussi parce que chaque étape se fragmente en plusieurs situations qui établissent une transition progressive entre le point de départ et le point d'arrivée. La jeunesse peut aujourd'hui difficilement se vivre comme un modèle culturel en rupture avec la génération aînée et le reste de la société : la continuité qu'elle établit entre l'adolescence et l'âge adulte en gomme les contrastes morphologiques comme les contrastes culturels.

Bien sûr, tous les jeunes ne participent pas à ce modèle de la transition négociée vers l'âge adulte : certains, essentiellement les jeunes non diplômés, sont durablement exclus de l'accès à ce statut et, appartenant le plus souvent à des familles pauvres, l'aide parentale, en dehors d'un hébergement prolongé, leur est d'un faible secours. Là, des signes de révolte, bien connus, se manifestent, mais qui n'ont bien sûr plus rien à voir avec l'idéalisme romantique des années soixante.

Fiche 2 : Diagnostic sur l'emploi des jeunes

COE. Rapport au Premier Ministre, février 2011.

Extraits

Accessible à l'adresse :
http://www.coe.gouv.fr/spip.php?page=publication_detail&id_article=808

Alors que les effets de la crise sur l'emploi sont encore bien visibles, avec un taux de chômage qui, même s'il diminue légèrement, atteignait encore 9,3 % au 3ème trimestre 2010, soit 2,2 points de plus qu'au point bas du premier trimestre 2008 (7,1 %), la situation des jeunes sur le marché du travail apparaît nettement plus dégradée, puisque le taux de chômage des 15-24 ans est passé sur la même période de 17,7 % à 24,2 %.

Ces chiffres récents confirment à quel point la situation des jeunes sur le marché de l'emploi est sensible à la conjoncture économique. Ils rappellent aussi, en comparaison avec ceux de l'ensemble de la population, que l'insertion des jeunes dans l'emploi est un processus complexe, souvent synonyme de chômage et de précarité.

LA SITUATION DES JEUNES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL : FRANCE ET COMPARAISONS INTERNATIONALES

Le seul taux de chômage ne permet pas de bien rendre compte de la diversité de la situation des jeunes face à l'emploi

Le tableau suivant éclaire la situation des jeunes de 15 à 29 ans face au marché du travail. Il décrit trois indicateurs : le taux d'activité, le taux d'emploi et la part de chômage, avec leur évolution dans le temps, par tranche d'âge (15-19 ans, 20-24 ans et 25-29 ans) et par sexe. Il est en effet intéressant d'observer comment a évolué la situation des jeunes face au travail, entre une période de plein emploi (1975) et une période de chômage massif.

Situation d'activité des jeunes par sexe et par âge à la date de l'enquête
(population totale en milliers, espérance en années, taux et part en %)

	1975		1985		1995		2005		2009		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Ensemble
Population totale (15-29 ans)	**6 560**	**6 280**	**6 490**	**6 360**	**6 140**	**6 040**	**5 593**	**5 644**	**5 648**	**5 684**	**11 332**
dont : 15-19 ans	2 160	2 080	2 200	2 100	1 930	1 850	1 944	1 891	1 868	1 812	3 680
20-24 ans	2 140	2 080	2 170	2 150	2 100	2 080	1 846	1 889	1 880	1 910	3 790
25-29 ans	2 260	2 120	2 120	2 110	2 110	2 110	1 803	1 864	1 900	1 962	3 862
Taux d'activité (15-29 ans)	**76**	**58**	**70**	**57**	**60**	**51**	**58,5**	**49,8**	**60,2**	**52,7**	**56,4**
dont : 15-19 ans	41	33	29	20	16	10	19,3	11,6	19,1	13,5	16,3
20-24 ans	90	77	86	76	66	58	65,9	57,5	67,8	59,5	63,6
25-29 ans	97	66	97	76	95	81	93,1	80,9	93,1	82,3	87,6
Taux d'activité des 15-64 ans	*84*	*54*	*79*	*57*	*75*	*61*	*75,3*	*64,8*	*75,1*	*66,2*	*70,6*
Espérance d'activité (15-29 ans)	-	-	-	-	-	-	**9,0**	**7,5**	**9,0**	**7,8**	**8,4**
dont : 15-19 ans	-	-	-	-	-	-	1,0	0,6	0,9	0,7	0,8
20-24 ans	-	-	-	-	-	-	3,3	2,9	3,4	3,0	3,2
25-29 ans	-	-	-	-	-	-	4,7	4,1	4,6	4,1	4,4
Taux d'emploi (15-29 ans)	**72**	**54**	**61**	**47**	**52**	**42**	**49,7**	**41,9**	**49,8**	**44,0**	**46,9**
dont : 15-19 ans	37	29	22	12	13	7	14,9	8,0	13,9	8,9	11,4
20-24 ans	86	73	74	62	55	45	53,8	46,2	52,5	48,0	50,2
25-29 ans	96	64	90	68	85	69	83,0	71,9	82,4	72,5	77,4
Taux d'emploi des 15-64 ans	*82*	*51*	*73*	*51*	*69*	*54*	*69,2*	*58,4*	*68,4*	*60,0*	*64,1*
Part de chômage (15-29 ans)	**4**	**4**	**9**	**10**	**8**	**9**	**8,7**	**8,0**	**10,4**	**8,7**	**9,5**
dont : 15-19 ans	4	4	7	8	3	3	4,3	3,6	5,1	4,6	4,9
20-24 ans	4	4	12	14	11	13	12,1	11,3	15,3	11,5	13,4
25-29 ans	1	2	7	8	10	12	10,1	9,0	10,7	9,0	10,2
Part de chômage des 15-64 ans	*2*	*3*	*6*	*6*	*6*	*7*	*6,1*	*6,4*	*6,7*	*6,2*	*6,4*
Taux de chômage (15-29 ans)	**4**	**7**	**13**	**18**	**13**	**19**	**14,9**	**16,0**	**17,3**	**16,5**	**16,9**
dont : 15-19 ans	9	15	25	39	16	32	22,4	31,3	26,9	34,1	29,8
20-24 ans	4	6	16	19	16	22	18,3	19,7	22,6	19,3	21,0
25-29 ans	2	4	7	11	10	14	10,8	11,1	11,5	11,9	11,7
Taux de chômage des 15-64 ans	*3*	*5*	*8*	*11*	*9*	*12*	*8,1*	*9,9*	*8,9*	*9,4*	*9,1*
Part des 15-29 ans											
dans : la population totale des 15-64 ans	39	38	35	35	32	31	29,1	28,5	28,8	28,1	28,4
la population active	35	40	31	34	25	26	22,5	21,8	23,0	22,2	22,6
l'emploi	34	39	29	32	24	24	20,8	20,3	20,8	20,5	20,7
le chômage	52	58	55	56	39	41	42,0	35,5	44,6	39,2	42,0

Sources : enquêtes Emploi de 1975 à 2009, INSEE ; calcul DARES.

Le taux d'activité, tout d'abord, mesure la part de la population présente sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Pour les 15-19 ans, le taux d'activité a été divisé par deux en 35 ans (un gros tiers de cette tranche d'âge était sur le marché du travail en 1975 contre

16 % aujourd'hui), en conséquence de l'accroissement de la part des jeunes qui poursuivent leurs études jusqu'au baccalauréat et de l'allongement la durée des études universitaires. Il est tout de même à noter que, sur ces dix dernières années, le taux d'activité des 15-19 ans a légèrement augmenté (environ 13 % en 1995, 16 % aujourd'hui), pour l'essentiel en raison de l'essor de l'apprentissage.

Pour les 20-24 ans, le taux d'activité a aussi reculé de manière continue : en 1975, 90 % des hommes de 20-24 ans étaient présents sur le marché du travail ainsi que près des trois quarts des femmes du même âge ; en 2009, seuls 67,8 % des hommes et 59,5 % des femmes de 20-24 ans sont présents sur le marché du travail, la différence entre ces deux chiffres s'expliquant pour partie par le plus grand nombre de jeunes femmes qui poursuivent des études supérieures, pour partie par le plus grand nombre de femmes en inactivité, le plus souvent en raison des enfants. Pour les 20-24 ans, on relève également une légère remontée des taux d'activité ces dernières années.

Enfin, pour les 25-29 ans, le taux d'activité des hommes a légèrement diminué (97 % des hommes de 25-29 ans étaient sur le marché du travail en 1975, 93 % en 2009) ; en revanche, le taux d'activité des femmes de 25-29 ans n'a cessé de s'accroître, et fortement, passant de 66 % en 1975 à plus de 82 % en 2009, en raison de la tendance générale à l'accroissement de l'activité féminine.

Le taux d'activité se répartit entre taux d'emploi (part des personnes ayant un emploi sur l'ensemble de la population) et part de chômage (part des personnes au chômage sur l'ensemble de la population).

Pour les jeunes âgés de 15 à 19 ans, la part de chômage est restée quasi constante (entre 4 et 5 %, sauf au milieu des années 1980) et le taux d'emploi a diminué de la même manière que le taux d'activité, en raison de la massification et de l'allongement des études.

Pour les 20-24 ans en revanche, la situation face à l'emploi s'est fortement dégradée : en 1975, 90 % des hommes âgés de 20 à 24 ans étaient présents sur le marché du travail et quasiment tous avaient un emploi (4 % de part de chômage seulement), de même pour les 77 % de jeunes femmes de 20 à 24 ans qui étaient actives. En 2009, les deux tiers environ des jeunes de 20 à 24 ans se trouvent sur le marché du travail (la plupart des autres poursuivant des études), mais, parmi eux, 1 sur 5 est au chômage (et 4 sur 5 en emploi).

Enfin, la situation des 25-29 ans s'est, elle aussi, dégradée, mais de la même manière que l'ensemble du marché du travail depuis la fin des années 1970 : en 1975, presque tous les hommes âgés de 25 à 29 ans étaient en situation d'activité, ainsi que les deux tiers des femmes du même âge, et quasiment tous avaient un emploi ; en 2009, plus de 9 hommes sur 10 et 8 femmes sur 10 âgés de 25 à 29 ans sont en activité, et parmi ceux-là, 1 sur 10 est au chômage (hommes ou femmes), 9 sur 10 en emploi.

Les jeunes au chômage ne forment pas un groupe homogène

La conclusion qu'il faut certainement tirer de ces chiffres est qu'il faut cesser de parler des « jeunes » en général, notamment à travers le seul prisme du taux de chômage moyen des 15-24 ans, voire des 15-29 ans. À ce titre, il n'est pas rare d'entendre dire que « un jeune sur quatre » est au chômage, sans plus de précisions : il faut garder à l'esprit que ce taux ne concerne que les jeunes actifs, qui ne représentent que 4 jeunes sur 10 chez les 15-24 ans, et

que si l'on veut parler des jeunes dans leur ensemble, c'est en réalité 1 jeune sur 10 dans cette classe d'âge qui est au chômage.

Ce chiffre lui-même doit être bien distingué selon les tranches d'âge concernées car il ne reflète pas les mêmes situations. Ainsi, le chômage des 15-19 ans est-il d'abord un problème lié à l'école, un problème d'échec scolaire, d'orientation scolaire, de « décrochage », d'absence de qualification. En termes de chômage, en 2009, environ 180 000 jeunes de moins de 20 ans (95 000 garçons et 85 000 filles) sont au chômage, sur 3,7 millions de jeunes de moins de 20 ans (15-19 ans) ; les trois millions et demi restants sont quasiment tous en formation, y compris les quelques 420 000 « en emploi » (260 000 garçons, 160 000 filles), qui sont, pour la plupart, apprentis.

Le chômage des 20-24 ans, qui concerne, en 2009, environ 500 000 jeunes sur les 3,8 millions que compte cette tranche d'âge (dont 280 000 garçons et 220 000 filles environ) regroupe des situations très diverses : les jeunes sans qualification du cas précédent dont les difficultés d'insertion perdurent, les jeunes n'ayant pas poursuivi d'études au-delà d'un bac général, les jeunes ayant quitté l'enseignement supérieur sans acquérir de diplôme ou un diplôme dans une filière trop générale ou sans débouché, ainsi bien sûr que des jeunes qui mettent juste quelques mois pour trouver leur premier emploi à la fin de leurs études.

Enfin, le chômage des jeunes de 25-29 ans, qui concerne environ 380 000 jeunes sur les 3,9 millions que compte cette tranche d'âge (dont 200 000 garçons et 180 000 filles), porte sur une population qui est désormais en grande partie intégrée sur le marché du travail, et dont les caractéristiques se rapprochent de celles de l'ensemble de la population active (taux d'activité élevé de 87 %, taux d'emploi de 77 %, taux de chômage de 11,7 %).

Les jeunes en emploi : des emplois souvent courts et parfois de faible qualité

Quand ils sont en emploi, les jeunes sont plus souvent que leurs aînés dans des emplois précaires, de faible qualité.

Près des trois quarts des embauches des jeunes de moins de 25 ans s'effectuent sous la forme de contrats à durée déterminée. Pour les moins de 30 ans, un emploi sur quatre est en CDD (contre moins d'un sur six pour l'ensemble de la population active). 5 % des moins de 30 ans sont intérimaires contre seulement 2 % de l'ensemble de la population. L'emploi à durée déterminée concerne aussi l'emploi public, avec 38 % des jeunes de moins de 30 ans qui travaillent dans le secteur public qui ont un contrat temporaire ou un contrat aidé, contre 14 % pour l'ensemble des salariés de la fonction publique.

Il faut toutefois tenir compte du fait que bien des contrats en alternance se font sous forme de CDD : tous les emplois en CDD ne sont ainsi pas des emplois de « faible qualité ».

Pour autant, tous ces emplois ne relèvent pas de l'emploi aidé au sens strict. La grande majorité, 85 %, correspond en fait aux contrats en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation). Pour les moins de 26 ans, plus d'un emploi sur quatre bénéficie d'une aide de l'État (26 % fin 2009, soit 700 000 emplois), contre un sur vingt-cinq pour l'ensemble des actifs occupés.

Statut d'emploi et type de contrat de travail des jeunes de 15 à 29 ans et de l'ensemble des actifs occupés selon le sexe en 2009

Emploi en milliers, répartition en %

	Hommes	Femmes	Ensemble
Emploi des 15-29 ans	**2 803**	**2 497**	**5 300**
Non-salariés	**4,7**	**2,8**	**3,8**
Salariés du secteur privé ou des entreprises publiques	**83,9**	**74,3**	**79,3**
dont : Interim	6	3	5
CDD et emplois aidés	23	28	25
CDI	71	69	70
Ensemble	100	100	100
Salariés de la fonction publique	**11,4**	**22,9**	**16,8**
dont : Contrats temporaires et emplois aidés	38	37	38
Emplois stables	62	63	62
Ensemble	100	100	100
Ensemble	**100**	**100**	**100**
Emploi total	**13 478**	**12 200**	**25 678**
Non-salariés	**14,3**	**7,3**	**11,0**
Salariés du secteur privé ou des entreprises publiques	**70,1**	**65,1**	**67,7**
dont : Interim	3	2	2
CDD et emplois aidés	9	12	10
CDI	88	86	88
Ensemble	100	100	100
Salariés de la fonction publique	**15,6**	**27,6**	**21,3**
dont : Contrats temporaires et emplois aidés	12	15	14
Emplois stables	88	85	86
Ensemble	100	100	100
Ensemble	**100**	**100**	**100**

Sources : enquête Emploi 2009, INSEE ; calcul DARES.

Hors alternance, fin 2009, le nombre de jeunes de moins de 26 ans bénéficiaires d'un contrat aidé était de 38 000 dans le secteur marchand et de 53 000 dans le secteur non marchand (deux fois plus que fin 2008). En septembre 2010 (dernier chiffre connu), la Dares estime à environ 59 000 le nombre de jeunes en contrat aidé marchand et à 81 000 le nombre de jeunes en contrat aidé non marchand.

Enfin, les jeunes en emploi sont plus souvent en situation de sous-emploi que les plus âgés. Ils travaillent à temps partiel mais souhaiteraient travailler davantage (ce que l'Enquête emploi qualifie de « temps partiel subi ») ou sont en situation de chômage technique ou partiel. En moyenne annuelle, parmi les jeunes de 15 à 29 ans occupant un emploi, 4,4 % des hommes et 11,2 % des femmes sont en situation de sous-emploi en 2009, contre respectivement 3 % et 8,4 % pour l'ensemble des 15-64 ans.

La présence des jeunes est traditionnellement élevée dans les métiers d'ouvriers peu qualifiés, en particulier dans le bâtiment (53 % dans le second oeuvre en 2008-2009), mais aussi dans l'industrie ou la manutention. Ces métiers, occupés majoritairement par des hommes, recrutent souvent par la voie de l'apprentissage. Dans le second oeuvre du bâtiment par exemple, la moitié des jeunes de moins de 30 ans occupant des emplois non qualifiés sont apprentis. Après avoir acquis une qualification et un diplôme, ils peuvent alors accéder à des postes plus qualifiés dans leur domaine professionnel.

L'intérim peut aussi constituer une porte d'entrée pour les jeunes sur le marché du travail : cette forme d'emploi flexible est couramment utilisée dans les travaux publics et le gros oeuvre du bâtiment, dans de nombreux domaines industriels (chimie, agroalimentaire, électricité, électronique, mécanique, travail des métaux…), ainsi que dans l'emballage et la manutention : en 2008-2009, 30 % des jeunes de 15 à 29 ans occupant des postes non qualifiés de manutentionnaires sont intérimaires.

Les jeunes occupent également plus du tiers des emplois dans certaines professions peu qualifiées du tertiaire, recrutant de nombreuses jeunes femmes et des jeunes poursuivant simultanément leurs études, environ un jeune sur cinq qui y travaille poursuit simultanément des études initiales.

Par ailleurs, d'autres métiers plus qualifiés comptent dans leurs effectifs beaucoup de jeunes débutants car ils réclament des compétences relativement nouvelles, comme les techniciens de l'informatique. Il n'en demeure pas moins que les professions qui comptent une faible proportion de jeunes (parfois moins de 10 %) sont aussi celles où un niveau d'études élevé ou une certaine expérience sont requis.

Outre les CDD, l'intérim ou les contrats aidés, l'accès à l'emploi pour certains jeunes peut se faire par le biais de stages en entreprise. Ces stages permettent aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle qui leur manque en sortie de formation initiale. Mais ces stages constituent parfois aussi une forme particulièrement précaire d'accès à l'emploi, puisqu'ils sont par nature courts, voire très courts, et peu rémunérés (depuis le 1er janvier 2010, la gratification des stages dans l'ensemble des entreprises, ainsi que dans la fonction publique d'Etat, est fixée à 417, 09 € par mois, et est obligatoire pour les stages de deux mois et plus).

Le décret du 25 août 2010, appliqué le 1er septembre, met fin aux stages hors cursus de formation. Il vise ainsi à empêcher que des stages se substituent pour certains jeunes à de véritables emplois.

L'insertion dans l'emploi souvent marquée par des allers-retours fréquents entre emploi et chômage

Les phases d'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi sont caractérisées par de multiples entrées et sorties de l'emploi

Du fait de l'accès majoritaire à des emplois à durée déterminée, les phases d'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi sont caractérisées par une forte « mobilité », avec des entrées et des sorties de l'emploi plus nombreuses que pour les autres actifs :

- la proportion importante des emplois courts (CDD, intérim) dans l'ensemble des emplois occupés par les jeunes se traduit mécaniquement par des passages plus fréquents par le chômage ;
- la phase d'insertion sur le marché du travail est, pour le jeune, une période de recherche d'un emploi en adéquation avec ses attentes, et aussi une période de confrontation aux attentes des employeurs ; l'ajustement entre les attentes du jeune et celles des employeurs peut en partie expliquer la fréquence des changements d'emplois ;
- de moindres contraintes liées à la vie personnelle (famille, logement…) peuvent également expliquer une mobilité plus importante que pour des actifs plus âgés.

Il faut environ deux ans pour qu'une génération voie son taux d'emploi et son taux de chômage se stabiliser

Mesuré à partir des enquêtes Génération du Cereq, le taux d'emploi après la fin de la formation augmente rapidement : il atteint 50 % environ trois mois après la fin de la formation initiale, puis se stabilise à un palier environ un an et demi après la fin de la formation. La durée au terme de laquelle ce palier est atteint dépend de la conjoncture économique, mais cette dernière influence peu le niveau final du taux d'emploi.

Cette évolution illustre que l'insertion professionnelle est relativement rapide pour la grande majorité des jeunes (en moins de deux ans), mais que pour certains l'insertion reste durablement difficile.

Taux de chômage selon l'ancienneté sur le marché du travail en 2007

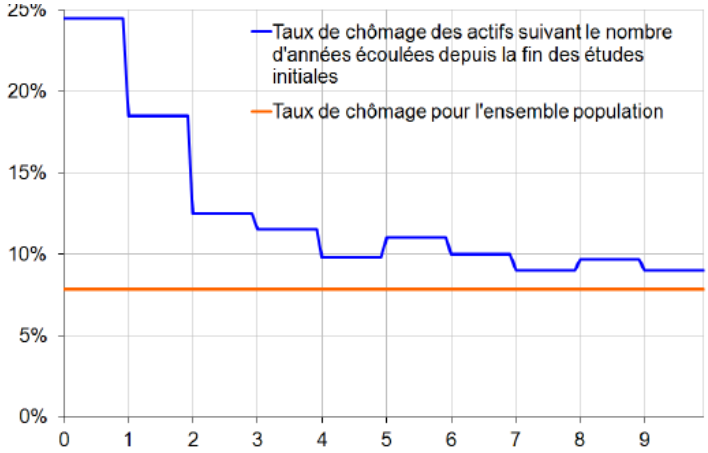

Sources : INSEE EEC 2007 ; calculs DG-Trésor.
Lecture : près de 25% des actifs sont au chômage durant leur première année d'entrée sur le marché du travail.

L'accès au premier emploi est relativement rapide, mais l'accès à l'emploi durable peut demander plusieurs années

Si le taux d'emploi se stabilise assez rapidement, au terme d'environ deux ans, la stabilisation dans un emploi durable prend beaucoup plus de temps. Trois ans après la fin des études, la proportion des jeunes en emploi qui ont un emploi à durée indéterminée (y compris fonction publique et non-salariat) n'est que de 67 %.

Le passage obligé, pour beaucoup de jeunes, par des contrats précaires, et donc par des périodes de chômage, peut s'interpréter désormais comme une caractéristique de notre marché du travail, qui tend à réserver les emplois stables aux personnes les plus qualifiées et les plus expérimentées, et à contraindre les autres personnes à n'accéder qu'à des emplois précaires, temporaires, de faible qualité. Les jeunes entrent sur le marché du travail sans expérience, et pour certains sans formation ou avec une formation sans débouché : bien des jeunes accèdent ainsi au marché du travail par son versant précaire, dont ils n'arrivent à sortir parfois qu'au terme de plusieurs années, et qui rend leur situation d'emploi très sensible aux aléas de la conjoncture économique.

Comparaisons internationales

En 2009, le taux d'emploi des 15-29 ans était inférieur en France de deux points à la moyenne des 27 pays membres de l'Union européenne et de quatre points à celle de l'Union à 15. En Allemagne, au Royaume-Uni, au Pays-Bas, au Danemark et en Autriche, le taux d'emploi des jeunes est supérieur d'au moins dix points à celui de la France.

Seuls quatre pays de l'Union européenne à quinze ont un taux d'emploi des jeunes plus faible qu'en France : l'Espagne, l'Italie, la Belgique et la Grèce. Cette position médiocre de la France s'explique par la faible proportion de jeunes en emploi entre 15 et 24 ans. Les 15-24 ans sont en effet assez peu présents sur le marché du travail en France, en raison d'une formation initiale assez longue et d'une faible proportion de jeunes qui travaillent pendant leurs études (formation en alternance, « petits boulots »…). La faiblesse relative du taux d'emploi français des 15-24 ans n'est pas le reflet d'une incidence comparativement élevée du chômage dans cette tranche d'âge : la proportion de jeunes de 15 à 24 ans au chômage en France est équivalente à la moyenne de l'Union Européenne à 15 pays et de seulement 0,6 point supérieure à celle de l'UE à 27 pays. Compte tenu du faible taux d'activité entre 15 et 24 ans, la position de la France est en revanche plus défavorable pour le taux de chômage que pour la part de chômage dans cette tranche d'âge (+ 3 points en 2009 par rapport à la moyenne européenne à 27 et à 15).

Entre 25 et 29 ans, tranche d'âge dans laquelle les jeunes encore en formation initiale deviennent très minoritaires, le taux d'emploi français est au contraire supérieur d'environ quatre points aux moyennes européennes. Les taux d'activité sont en effet plutôt élevés en France après la fin des études, en particulier pour les femmes, et la proportion de jeunes au chômage n'est que légèrement supérieure aux moyennes européennes (+ 0,4 point par rapport à la moyenne de l'Union à 15 pays). Le taux de chômage est pour sa part égal à la moyenne européenne à 15 pays.

Il faut toutefois prendre garde à une comparaison trop hâtive de ces chiffres : l'exemple de l'Allemagne et des Pays-Bas

Les bonnes performances de certains pays en matière d'emploi des jeunes tiennent pour beaucoup à des différences structurelles, d'une certaine manière culturelles, fondamentales.
En Allemagne, le taux de chômage relativement faible des jeunes s'explique surtout par le recours beaucoup plus répandu à l'alternance : l'Allemagne compte ainsi près de 1,6 million d'apprentis, soit 11 % des 15-29 ans, contre environ 600 000 jeunes en alternance en France (apprentissage ou professionnalisation), soit seulement 5 % des jeunes Français de 15-29 ans. L'origine de cette différence tient notamment aux spécificités du système scolaire allemand qui prévoit un fléchage précoce vers les filières d'apprentissage, dès le collège. Par ailleurs, un grand nombre de métiers accessibles par l'apprentissage en Allemagne sont réglementés (« règlements de formation ») et ne sont accessibles que par les voies d'apprentissage, ce qui contribue à la fois à alimenter ces filières mais aussi à les valoriser.

Aux Pays-Bas et au Danemark, le cumul emploi-études est particulièrement répandu. Près de 40 % des jeunes de moins de 25 ans cumulent ainsi études et emploi aux Pays-Bas et au Danemark (et plus de 55 % des moins de 25 ans scolarisés), contre seulement 7 % en France (11 % de ceux qui font des études). Par ailleurs, aux Pays-Bas, les autorités locales sont obligées de proposer aux jeunes âgés de 18 à 27 ans qui demandent l'aide sociale un travail,

une formation ou une formation en alternance. De son côté, le jeune ne peut rester inactif s'il souhaite pouvoir percevoir une allocation. La question de savoir si le cumul emploi-études est bénéfique ou non à l'insertion professionnelle est controversée. La question est de savoir si l'exercice d'un emploi en parallèle des études est d'une part nuisible ou bénéfique à la réussite universitaire, d'autre part nuisible ou bénéfique à l'insertion professionnelle.

Une étude récente[1] réalisée dans le cas français nuance ces conclusions ; selon ses auteurs, « le travail salarié en cours d'études réduit significativement la probabilité de réussite à l'examen de fin d'année universitaire » (la probabilité moyenne de réussite des étudiants qui travaillent serait de 7,4 points supérieure s'ils ne travaillaient pas). Mais l'étude montre aussi que ces résultats dépendent très fortement du nombre d'heures de travail effectuées : travailler plus de 16 heures par semaine a un effet très négatif (en moyenne de près de 20 points) sur la probabilité d'obtenir son diplôme, mais l'effet est nettement plus faible lorsque l'étudiant travaille moins de 16 heures par semaine.

La crise a fortement touché les jeunes dans les pays où le chômage des jeunes était déjà élevé

En comparaison internationale, la crise économique a durement frappé les jeunes dans l'ensemble des pays de l'OCDE et de l'Union Européenne. Entre le deuxième trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2010, le taux de chômage des jeunes (de 15 à 24 ans) a augmenté de près de 6 points de pourcentage, soit plus du double des adultes (2,5 points). Seule l'Allemagne a connu une légère baisse de son taux de chômage des jeunes qui était déjà faible, tandis que la plus forte progression a été observée en Espagne, suivie par l'Irlande, la République slovaque, la Grèce et l'Islande.

Taux de chômage au 3e trimestre 2007 et au 3e trimestre 2010

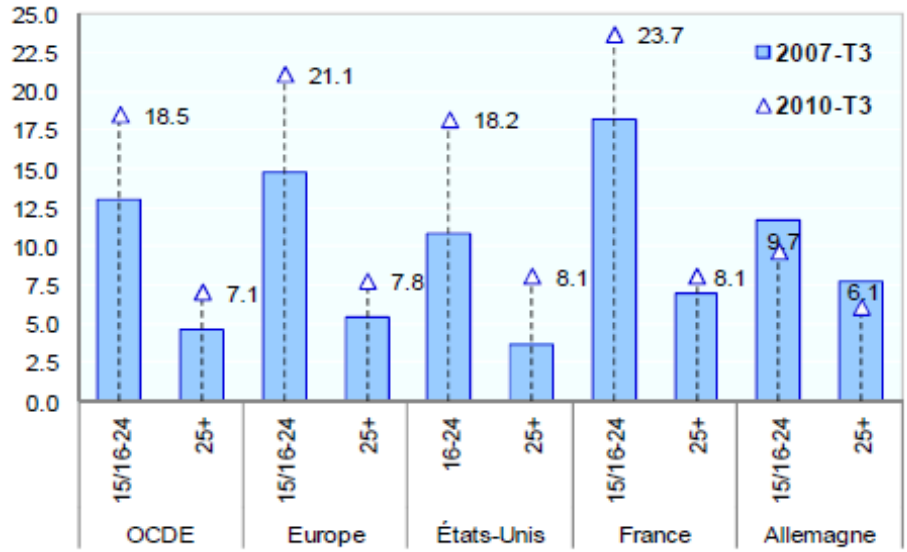

Source : OCDE, d'après Enquêtes nationales sur les forces de travail.

Le taux de chômage des jeunes dépasse désormais 25 % dans sept pays de l'OCDE (Finlande, Irlande, Italie, Suède, Grèce, République slovaque et Espagne), jusqu'à 40 % en Espagne.

[1] Magali BEFFY, Denis FOUGERE, Arnaud MAUREL, « L'impact du travail étudiant salarié sur la réussite et la poursuite des études universitaires », *Economie et Statistique*, n° 422, INSEE, 2009

À l'inverse, le taux de chômage des jeunes reste inférieur à 10 % dans huit pays (Autriche, Allemagne, Corée, Japon, Norvège, Mexique, Pays-Bas et Suisse). A court terme, l'OCDE estime que le taux de chômage des jeunes devrait rester élevé et atteindre 20 % en moyenne dans les pays de l'OCDE, du fait d'une reprise réelle mais trop modeste pour offrir des possibilités d'emploi suffisantes aux nombreux jeunes actuellement au chômage. Selon l'OCDE, une proportion importante et croissante de jeunes, y compris ceux qui auraient eu de bons résultats dans un contexte favorable, est exposée au risque de chômage prolongé, ce qui pourrait avoir des conséquences stigmatisantes pour leur carrière (« *scarring effects* »).

Une corrélation positive existe entre emploi des jeunes et emploi des seniors : dans les pays où le taux d'emploi des jeunes est élevé, le taux d'emploi des seniors l'est également

Enfin, en dehors de quelques pays (Pays-Bas, Danemark, Suède), une corrélation peut être établie entre emploi des jeunes et emploi des seniors, avec, en France, la conjonction d'un taux d'emploi des jeunes et d'un taux d'emploi des seniors comparativement faibles.

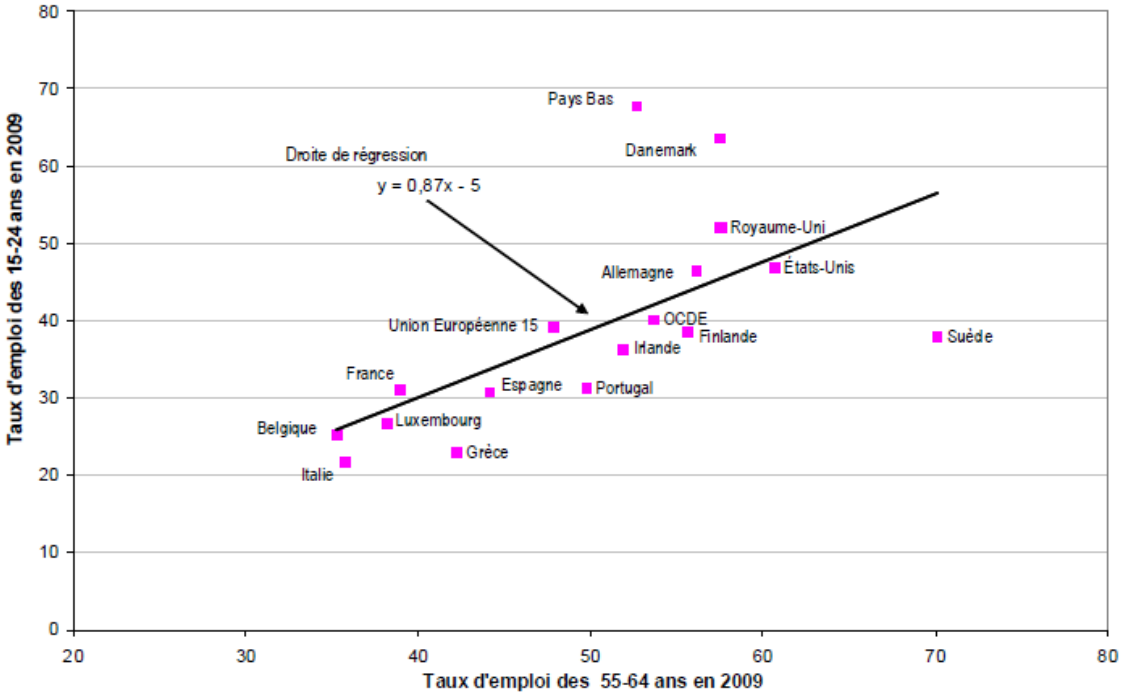

Source : OCDE.

Pour autant, la simultanéité d'un faible taux d'emploi des jeunes et des seniors ne signifie pas que ces problèmes sont de même nature, ni naturellement qu'ils appellent des solutions comparables.

Fiche 3 : Les inégalités entre générations depuis le baby-boom

Marie-Émilie CLERC, Olivier MONSO et Erwan POULIQUEN.
Document de travail G 2011 / 11, INSEE.

Extraits

Accessible à l'adresse :
http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/docs_doc_travail/G2011-11.pdf

Au cours des Trente Glorieuses (1945-1974), le niveau de vie a progressé continûment de génération en génération, bénéficiant tout particulièrement aux générations nées jusqu'au début des années 1940. Cette hausse a alors joué le rôle d'un « tapis roulant » poussant chaque génération à occuper une position plus favorable que la précédente au même âge.

Toutefois, la croissance seule ne permet pas d'interpréter la totalité de ce progrès générationnel. Pour les générations nées au début des années 1940, en effet, l'écart avec les générations précédentes au même âge est supérieur à l'augmentation du niveau de vie moyen entre les périodes considérées (Legris et Lollivier, 1996). D'autres éléments ont donc avantagé ces générations, notamment des conditions favorables d'accès au marché du travail : faible chômage, accès rapide aux positions d'encadrement, etc. De plus, jusqu'aux générations des années 1950, la participation croissante des femmes au marché du travail a mécaniquement joué en faveur de la hausse du niveau de vie.

Niveau de vie des individus à différents âges moyens selon la génération

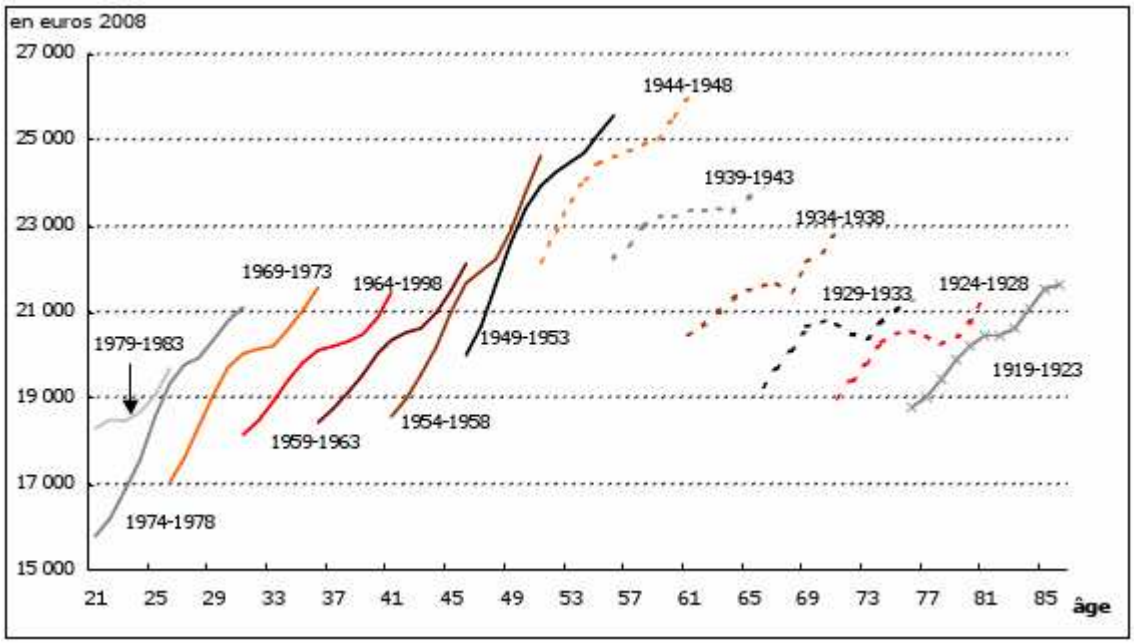

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : les personnes nées entre 1949 et 1953 disposaient à 51 ans d'un niveau de vie moyen de 24 000 euros (euros 2008).
Sources : INSEE ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées 1996 à 2004 - INSEE ; DGFiP ; CNAF ; CNAV ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2008. Lombardo, Missègue, Seguin et Tomasini (2011).

Ensuite, au cours des années 1980 et 1990, la croissance a été tout juste suffisante pour assurer un maintien des niveaux de vie d'une génération à l'autre (Bonnet, 2010). À partir de la fin des années 1990 et au début des années 2000, les conditions économiques sont redevenues plus favorables : le taux de chômage a diminué, le pouvoir d'achat s'est remis à croître de façon plus régulière. Cette reprise a permis à chaque génération de disposer d'un niveau de vie supérieur à la précédente au même âge, notamment pour les générations 1964-1968, 1969-1973 et 1974-1978. Ce progrès générationnel est toutefois beaucoup plus mesuré que celui connu par les générations nées jusqu'en 1948 (Lombardo *et al.*, 2011). L'amélioration pour les générations récentes semble donc s'interpréter davantage comme un

effet conjoncturel ayant bénéficié à l'ensemble des générations (cf. aussi Lelièvre *et al.*, 2010).

Le niveau de vie relatif des individus à différents âges permet de situer chaque catégorie d'âge en termes de niveau de vie par rapport à l'ensemble de la population. Au cours des années 1970, les jeunes adultes bénéficiaient ainsi de la position la plus favorable dans l'échelle des niveaux de vie. Le niveau de vie d'un jeune de 25-29 ans était en 1970 de 30 % supérieur à celui d'une personne âgée de 60 à 64 ans. En 1990, ces niveaux de vie étaient équivalents. Plus généralement, la situation relative des plus âgés s'est considérablement améliorée au cours des années 1980, alors que celle des plus jeunes s'est détériorée. Ce mouvement de pivot semble avoir atteint son terme au cours des années 1990. La distribution des revenus suivant l'âge a conservé depuis une forme assez similaire.

Évolution entre 1970 et 2008 du niveau de vie relatif des individus selon leur âge

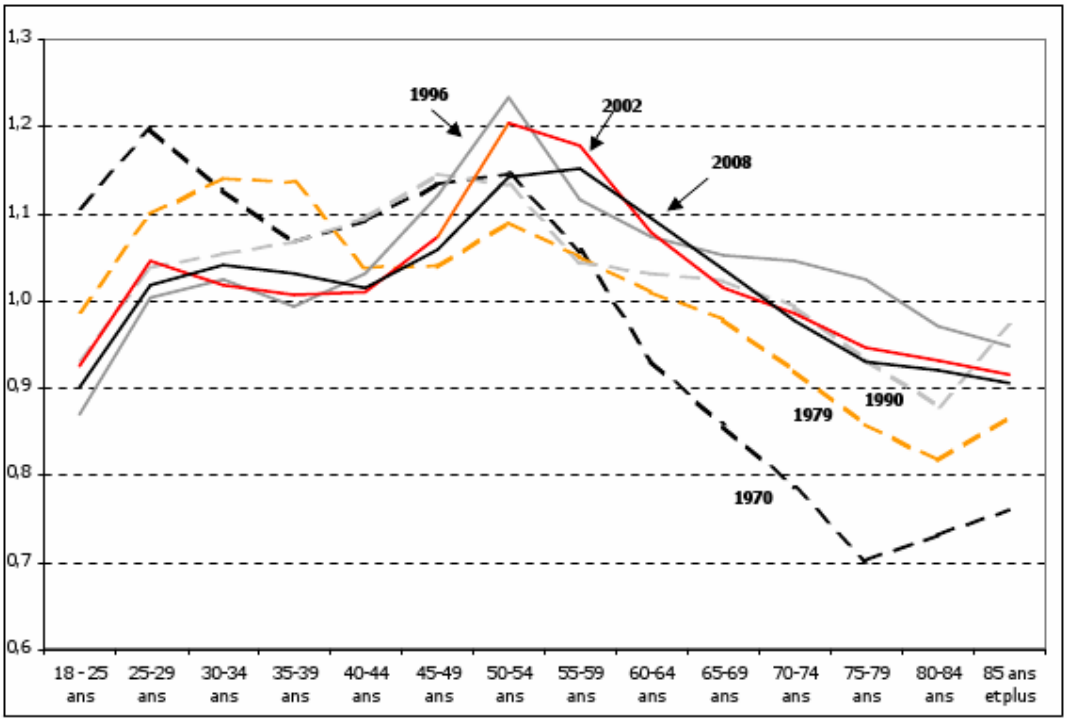

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 1996, les personnes âgées de 50 à 54 ans disposaient d'un niveau de vie médian 1,2 fois supérieur au niveau de vie médian observé la même année.
Sources : séries en pointillées, INSEE ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970, 1979, 1990 ; séries en trait plein : INSEE ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées 1996 et 2002 - INSEE ; DGFiP ; CNAF ; CNAV ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

Le niveau de vie, relativement plus faible chez les jeunes, croît ensuite rapidement aux âges correspondant à l'entrée dans la vie active, puis se stabilise après la trentaine à l'arrivée des enfants. Il n'est pas évident de comparer les niveaux de vie aux âges extrêmes car le niveau de vie des jeunes apparaît assez sensible à la conjoncture. Par exemple, plus faible en 1996 qu'en 2002, son évolution peut être associée à la baisse du taux de chômage des jeunes. Pourtant, certains jeunes font le choix de rester habiter chez leurs parents en période de chômage. Ils bénéficient ainsi d'économies d'échelle, ce qui peut leur procurer un meilleur niveau de vie que s'ils décohabitaient avec un premier salaire de début de carrière.

Quant aux 50-54 ans, alors qu'ils avaient en 1996 le niveau de vie relatif le plus élevé, leur avantage s'est érodé depuis. Inversement, le niveau relatif des 60-64 ans s'est amélioré.

L'arrivée à ces âges des générations 1940, qui ont bénéficié de conditions économiques particulièrement favorables et, dans le cas des femmes, de carrières plus complètes, y contribue sans doute.

Évolution entre 1996 et 2008 du niveau de vie relatif des individus selon leur âge

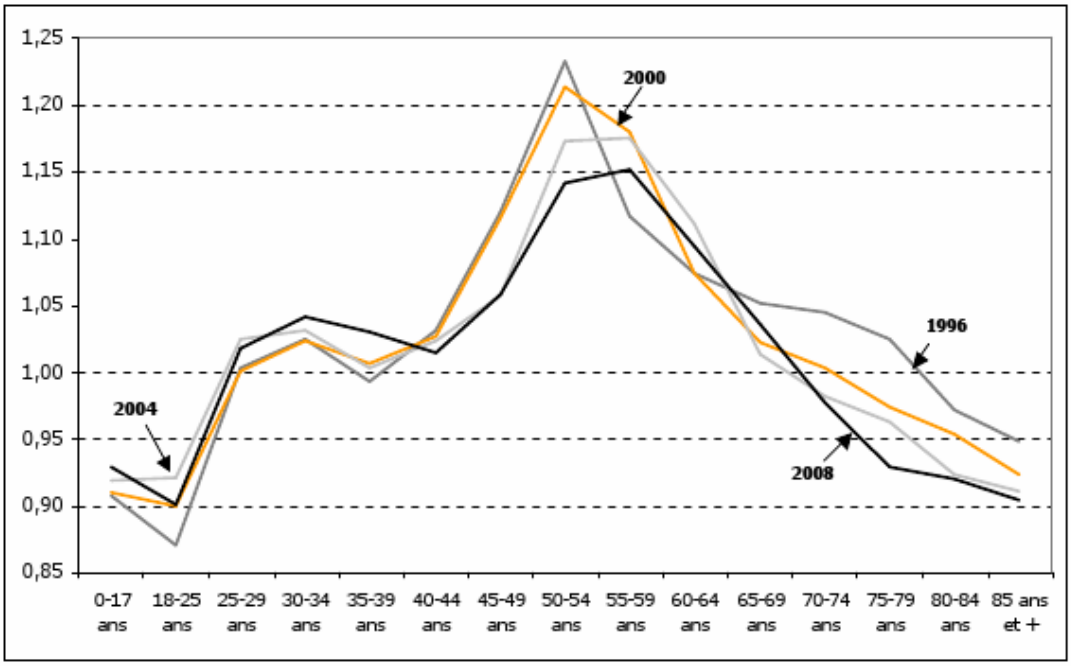

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2008, les personnes âgées de 50 à 54 ans disposent d'un niveau de vie médian 1,14 fois supérieur au niveau de vie médian observé la même année.
Sources : INSEE ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées 1996, 2000, 2004 - INSEE ; DGFiP ; CNAF ; CNAV ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

La distribution du niveau de vie a connu des évolutions qui méritent d'être explorées au-delà de la médiane, et qu'on peut approcher en particulier par la proportion d'individus classés en situation de pauvreté.

La pauvreté : une courbe par âge inversée

Au cours des dernières décennies, les courbes par âge de la pauvreté se sont renversées. Au début des années 1970, les pauvres se trouvaient pour l'essentiel parmi les personnes âgées. Depuis, le taux de pauvreté de ces dernières a fortement diminué. Les seniors ont bénéficié, notamment, de la généralisation des systèmes de retraite. Désormais, c'est chez les jeunes que la proportion de pauvres est la plus élevée. Ils sont également ceux pour lesquels le taux de pauvreté apparaît le plus sensible à la conjoncture. Pour la période 1996 à 2008, le taux de pauvreté des jeunes de 18 à 24 ans diminue depuis 1996 jusqu'en 2002, passant de 24 % à 18 %. Cette période est globalement favorable du point de vue macroéconomique et enregistre une diminution du taux de chômage des jeunes. Ensuite, à partir de la moitié des années 2000, la situation des jeunes en termes de pauvreté se dégrade à nouveau.

Taux de pauvreté des individus selon leur âge (seuil de 60 % de la médiane) depuis 1970

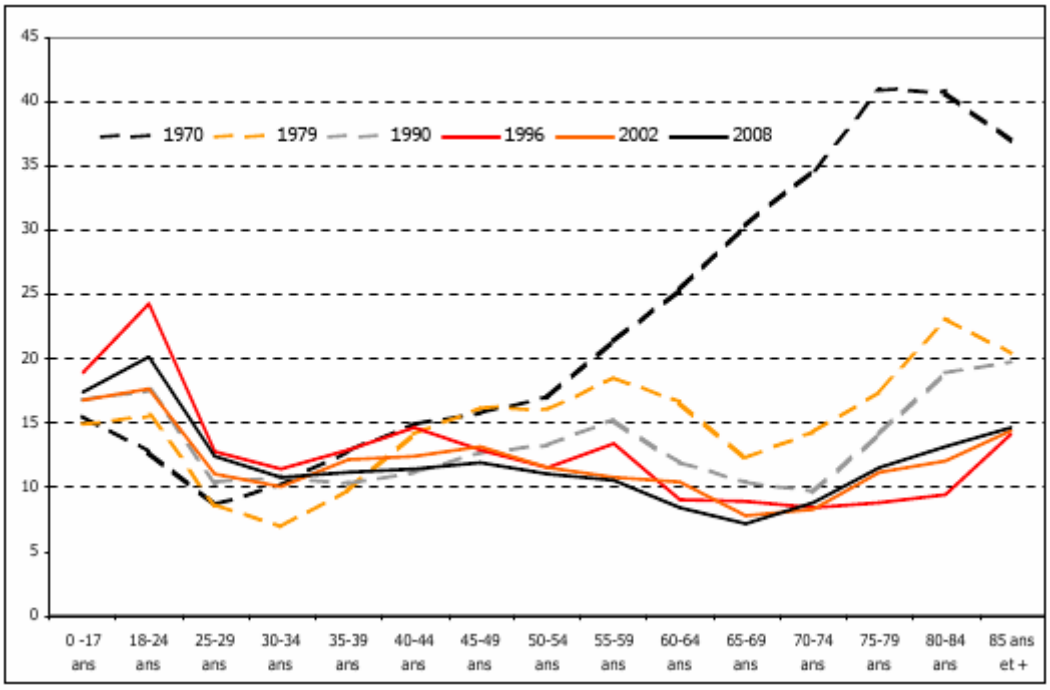

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2008, les personnes âgées de 50 à 54 ans présentent un taux de pauvreté de 11,0 %. Un individu est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, lequel correspond à 60 % du niveau de vie médian selon la définition privilégiée en Europe.
Sources : séries en pointillées : INSEE ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970, 1979, 1990 ; séries en trait plein : INSEE ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées 1996 et 2002 - INSEE ; DGFiP ; CNAF ; CNAV ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

Ce constat sur la pauvreté des jeunes complète celui qui pouvait être dressé sur leur niveau de vie relatif. Le poids de la conjoncture dans l'exposition des jeunes à la pauvreté apparaît donc notable, même si d'autres facteurs entrent en ligne de compte. Le niveau de vie peut certes être lié à la conjoncture, en particulier celle du marché du travail. Mais certaines ressources des ménages les plus pauvres, notamment les prestations sociales (aides au logement…), sont peu sensibles à conjoncture. En période de mauvaise conjoncture, la situation relative des plus pauvres peut donc mécaniquement s'améliorer au regard de celles des autres ménages et le taux de pauvreté diminuer. Enfin, de façon plus spécifique aux jeunes, ce taux est vraisemblablement sensible à leurs comportements de cohabitation. Ce phénomène devrait toutefois lui aussi *a priori* plutôt atténuer l'effet d'une mauvaise conjoncture sur le taux de pauvreté.

En partie pour ces raisons, les écarts entre générations en matière d'exposition à la pauvreté diffèrent des écarts sur leur niveau de vie. Ils sont globalement moins marqués. Ainsi, au-delà de 60 ans, il n'y a plus de progrès générationnel notable en matière de pauvreté, l'essentiel de ce progrès s'étant produit pour les générations les plus anciennes (nées jusqu'aux années 1920).

Jeunes générations : l'accès à la propriété reprend mais les inégalités sociales se creusent

L'accès à la propriété s'est progressivement diffusé jusqu'aux générations nées à la fin des années 1940. La proportion d'individus propriétaires de leur logement à un âge donné était alors supérieure d'une génération à l'autre. L'âge auquel la plupart des individus accèdent à la propriété a également diminué pour ces générations : l'âge médian d'accès à la propriété a chuté de 56 ans pour les individus nés en 1910 à 34 ans pour ceux nés en 1950 (Méron et Courgeau, 2004).

Pour les générations nées dans les années 1950, le mouvement s'est inversé : la proportion de propriétaires entre 35 et 49 ans a reculé. Dans la première moitié des années 1980, le contexte macroéconomique s'est en effet dégradé. Le pouvoir d'achat a peu progressé, les taux d'intérêt réels sont fortement remontés avec la baisse de l'inflation. Par la suite, les conditions sont restées défavorables pour l'accès à la propriété : flambée des prix de l'immobilier à la fin des années 1980 et au tout début des années 1990 et taux d'intérêt réels très élevés tout au long des années 1990. Les années 1990 ont ainsi été marquées par une interruption de la tendance de très longue période (depuis la guerre) à la montée de la proportion de propriétaires dans la population.

Plus précisément, la proportion de propriétaires a continué d'augmenter au cours des années 1990 chez les plus de 55 ans, tandis qu'elle s'est tassée chez les 45-54 ans et a très fortement reculé chez les plus jeunes. Souvent primo-accédants, ces derniers ont pu être pénalisés par le niveau élevé du chômage et ceux des taux d'intérêt réels sur cette période. Au cours des années 1990, la proportion de propriétaires chez les jeunes recule davantage parmi les ouvriers et employés que parmi les cadres et professions intermédiaires.

Évolution entre 1975 et 2009 de la proportion de personnes propriétaires de leur logement à différents âges

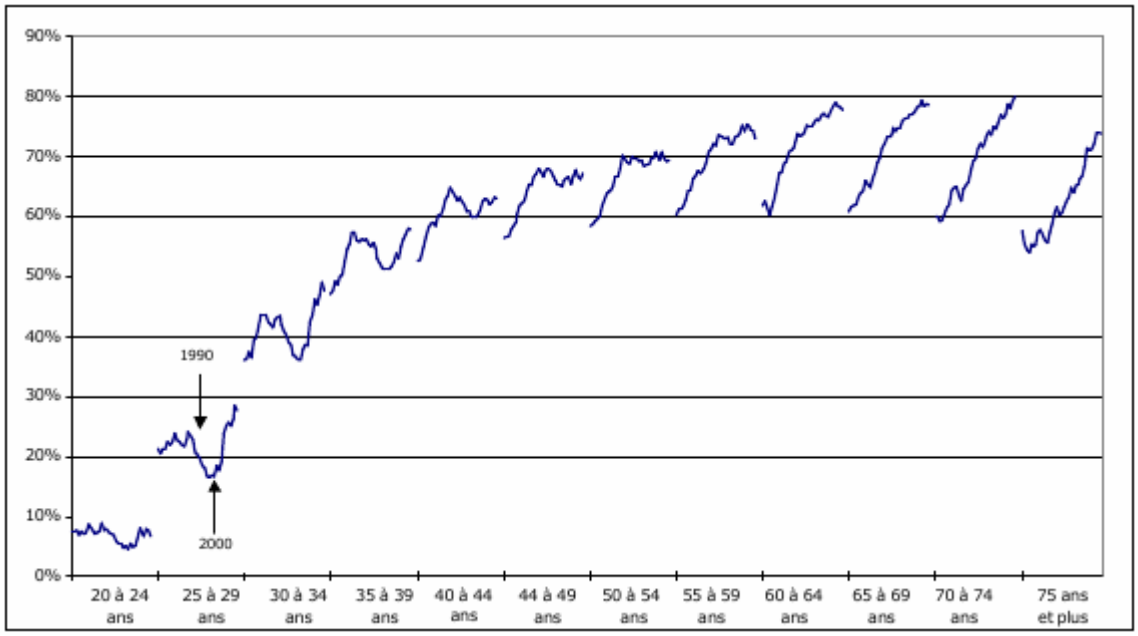

Champ : France métropolitaine, personne de référence du ménage et son conjoint.
Lecture : la proportion de personnes âgées de 25 à 29 ans propriétaires de leur logement était de 21 % en 1975, 18 % en 2000 et 27 % en 2009.
Source : INSEE, enquêtes Emploi 1975-2009, non corrigées des ruptures de série.

Outre des conditions économiques moins favorables (hormis la baisse des prix immobiliers dans la période), d'autres causes peuvent avoir conduit à repousser l'accès à la propriété pour certaines classes d'âge : une instabilité plus grande de l'emploi et des couples, une installation plus tardive dans la vie (âge au premier enfant…).

A contrario, depuis le début des années 2000, la proportion de propriétaires a considérablement crû chez les plus jeunes. Une dynamique d'évolution entre générations semble avoir repris puisque la génération 1970-1975 connaît une plus forte proportion de propriétaires entre 30 et 34 ans que les générations précédentes, de même que la génération 1976-1981 aux âges compris entre 25 et 29 ans.

Si les jeunes ne semblent pas avoir été désavantagés par la hausse des prix de l'immobilier, c'est notamment en raison du faible niveau des taux d'intérêt réels tout au long de la période. Les jeunes sont en effet très dépendants du niveau des taux d'intérêt, en raison d'un apport personnel plus limité mais aussi parce qu'ils peuvent étaler leur prêt sur un horizon plus long. Les prêts contractés par les ménages de moins de 40 ans se sont ainsi rallongés de trois ans entre la fin des années 1990 et la période 2003-2006 (Briant, 2010).

Évolution entre 1975 et 2009 de la proportion de personnes propriétaires de leur logement selon la catégorie socioprofessionnelle regroupée

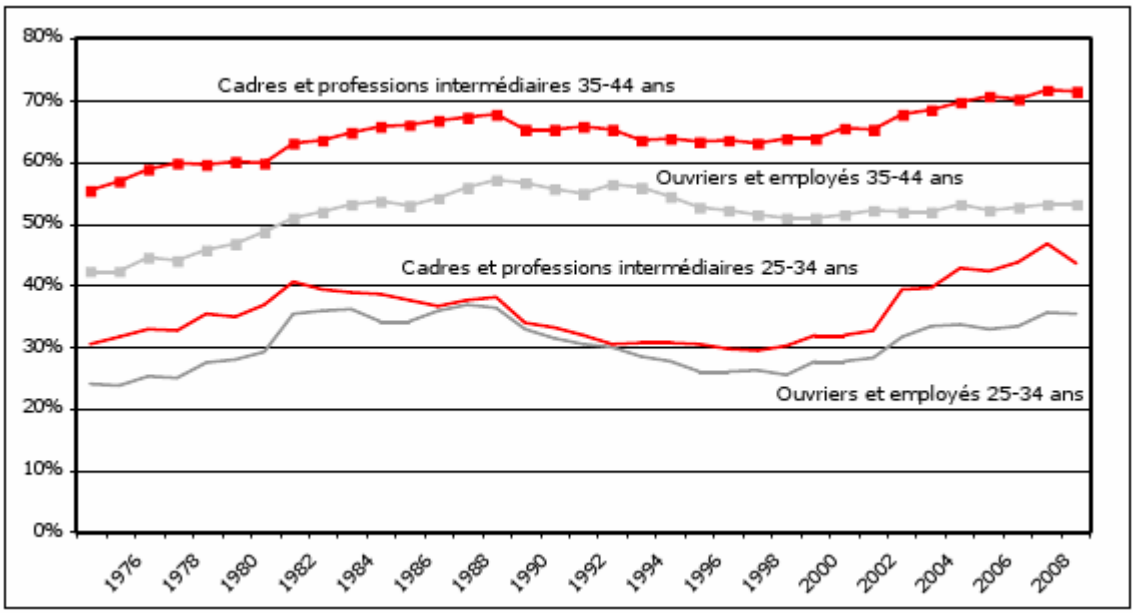

Champ : France métropolitaine, personne de référence du ménage et son conjoint.
Note : le passage de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) à celle des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) en 1982 a occasionné des modifications du contour des groupes présentés ici. Afin d'harmoniser davantage les données, les « artistes » (80 en nomenclature CSP) ont été classés avant 1982 avec les cadres, les contremaîtres (60) et le clergé (81) avec les professions intermédiaires, les gens de maison, femmes de ménage, autres personnels de service, l'armée et la police (70, 71, 72) avec les employés, enfin les salariés agricoles (10) avec les ouvriers. Les autres groupes restent définis en référence au premier chiffre de la nomenclature (3 : cadres, 4 : professions intermédiaires, 5 : employés, 6 : ouvriers).
Source : INSEE, enquêtes Emploi 1975-2009, non corrigées des ruptures de série.

Bien que les inégalités d'accès à la propriété par classe d'âge aient donc dans l'ensemble plutôt diminué, la hausse des prix de l'immobilier a par contre contribué à accroître fortement les inégalités selon les revenus et/ou les catégories sociales. Au final, entre les cadres ou professions intermédiaires et les ouvriers ou employés, les inégalités se sont beaucoup

creusées depuis le début des années 1990, en particulier chez les jeunes. L'écart dans le taux de propriété entre ces deux populations a augmenté de 7 points chez les 25-34 ans et de 10 points chez les 35-44 ans.

L'accès à la propriété peut également se faire *via* une donation ou un héritage. Les générations aujourd'hui âgées de plus de 40 ans ont largement accédé à la propriété et vont donc en faire bénéficier à terme les générations plus récentes. Cette redistribution des cartes peut exclure de la propriété ceux qui ne bénéficient pas d'une telle transmission, avec pour conséquence un facteur supplémentaire de creusement des inégalités sociales au sein de ces générations.

Fiche 4 : Les droits à la retraite des jeunes générations

Benoît Rapoport.
Document de travail, DREES.

Extraits

Accessible à l'adresse :
http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/article200910.pdf

Un âge de début d'accumulation de droit à la retraite plus tardif depuis la génération 1950

À partir des différentes notions d'âge, il est possible de retracer les débuts d'activité : âge de premier report, âge de première validation d'un trimestre et âge de première validation d'une année complète. La première validation marque le début d'acquisition des droits de l'assuré mais ne correspond généralement pas à l'entrée réelle dans la vie active, en particulier pour les générations les plus jeunes de l'échantillon, dans la mesure où les « petits boulots » de vacances, qui donnent lieu à des reports au compte et, dans certains cas à des premières validations de trimestres, sont devenus de plus en plus fréquents (Coudin et Tavan, 2008). L'âge auquel les personnes ont validé pour la première fois une année complète (4 trimestres au cours de l'année) est en revanche susceptible de mieux décrire le début réel de l'activité.

L'âge de première validation d'un trimestre a augmenté de deux ans, et celui d'une année complète de plus de 3 ans, entre les générations 1950 et 1970

Entre la génération 1950 et la génération 1970, l'âge de première validation d'un trimestre pour les personnes ayant validé à 30 ans ou avant croît de près de 2 ans, tant pour les hommes que pour les femmes, passant pour les hommes de 18,3 à 20,2 ans et de 18,7 à 20,6 ans pour les femmes. L'écart entre les hommes et les femmes diminue très légèrement, mais reste stable entre 0,3 et 0,4 an à partir de la génération 1954. En revanche, les âges de première validation d'une année complète se rapprochent au cours du temps pour les hommes et les femmes. Au total, ils s'accroissent de près de 3 ans entre la génération 1950 et la génération 1970.

Âge de première validation d'une année complète selon le sexe et la génération, personnes ayant validé à 30 ans ou avant

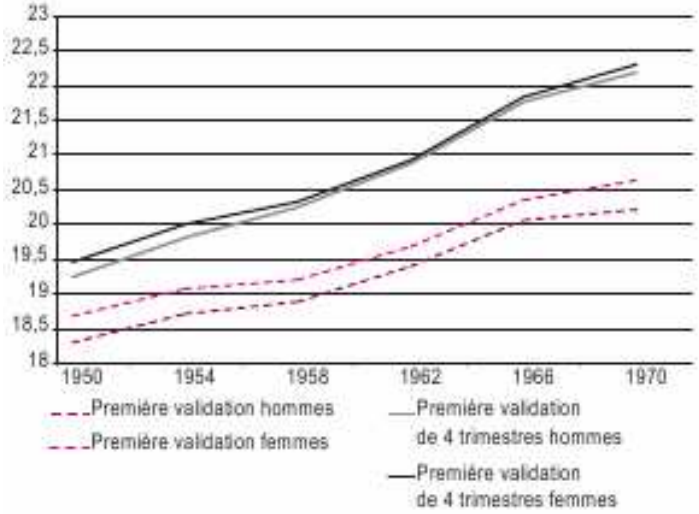

NB : validations enregistrées dans les fichiers de gestion des régimes de retraite.
Note : lorsque l'on calcule les âges moyens pour les générations les plus jeunes, on sous-estime ceux-ci, puisqu'on n'observe pas les âges de première validation postérieurs à 31 ans pour la génération 1970, 35 ans pour la génération 1966, etc. Afin de s'affranchir (en partie) des problèmes de comparaison de champ dus à cette censure, on se restreint aux validations à 30 ans et avant.
Champ : personnes échantillonnées dans l'EIC, ayant validé au moins un trimestre à 30 ans ou avant.
Source : DREES, EIC 2001.

Il faut 162 trimestres à la génération de 1950 pour obtenir une pension complète, ce qui correspond à 40,5 années, sous l'hypothèse d'une validation de 4 trimestres par an. La génération 1970, quant à elle, devra valider, selon la législation actuelle en vigueur, au moins 164 trimestres (41 ans). Si l'on prend comme référence l'âge moyen de première validation de 4 trimestres, l'âge de départ moyen atteint 63 ans. Toutefois, le calcul de ces âges ne tient pas compte des validations non encore collectées par les régimes de retraite (majoration de durée d'assurance, service militaire, rachats et régularisation).

L'âge de première validation a crû quelle que soit la situation professionnelle à 30 ans

L'évolution entre les générations des âges d'entrée dans la vie active peut être simplement due à un effet de structure : le nombre d'années de scolarité s'accroissant en moyenne sur la période étudiée, l'évolution des âges moyens de validation pourrait résulter d'une augmentation de la part, dans la population, des personnes ayant un niveau d'études plus élevé. Pour la plupart des situations à 30 ans (correspondant à différents régimes ou situations d'emploi), l'âge moyen de première validation s'accroît pour les générations les plus jeunes. Ce qui est observé pour l'ensemble (1er graphique) l'est aussi pour pratiquement toutes les situations à 30 ans. En outre, il existe une certaine convergence des situations au cours du temps, les écarts d'âge entre situations étant, tant pour les hommes que pour les femmes, plus importants pour les générations les plus anciennes que pour les générations les plus jeunes. Par ailleurs, les âges de première validation sont, pour toutes les générations, plus élevés pour les fonctionnaires que pour les salariés du privé, et ce sont presque toujours pour les cotisants au régime social des indépendants (RSI) qu'ils sont les plus faibles.

Âge moyen de première validation selon la génération et la situation à 30 ans (hommes puis femmes)

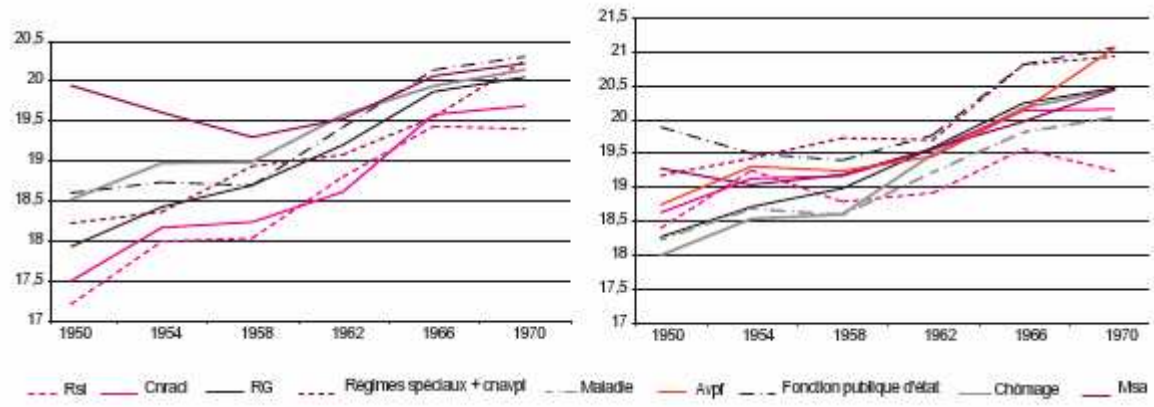

NB : la situation à 30 ans de la personne est sa situation principale à 30 ans.
Champ : ensemble des personnes échantillonnées dans l'EIC ayant validé un trimestre à 30 ans ou avant.
Source : DREES, EIC 2001.

Les graphiques suivants permettent d'examiner plus finement ce qui s'est passé pour les personnes salariées cotisant au régime général à 30 ans. Deux constats peuvent en être tirés. D'une part, l'âge de première validation croît nettement avec la génération, et ce quelle que soit la situation, et, d'autre part, les écarts entre catégories socioprofessionnelles (CSP) diminuent au fil des générations, mais de façon relativement modérée pour les hommes et de façon beaucoup plus marquée pour les femmes. Conformément aux différences en termes d'années d'études, pour les hommes comme pour les femmes, ce sont les ouvriers qui ont, et ce pour toutes les générations, les âges de première validation les plus précoces, les cadres

ayant les âges de première validation les plus tardifs. L'écart, de plus de 2,5 ans pour la génération 1950, n'atteint toutefois plus qu'environ 1,5 an pour les hommes de la génération 1970 et un peu plus d'un an pour les femmes.

Âge moyen de première validation des salariés du privé et des non-titulaires des fonctions publiques selon la génération et la CSP à 30 ans (hommes puis femmes)

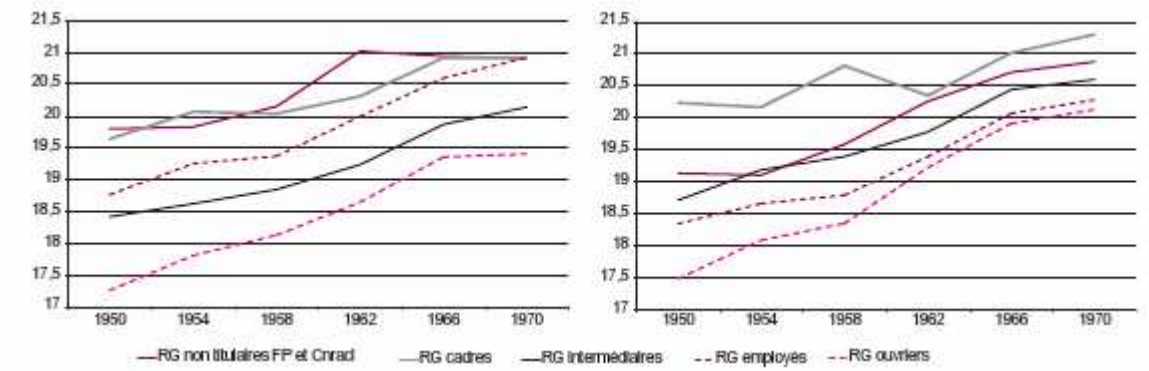

Champ : personnes échantillonnées dans l'EIC ayant validé un trimestre à 30 ans ou avant, et cotisant au régime général à 30 ans (hors AVPF).
Source : DREES, EIC 2001.

L'entrée dans la vie active est de plus en plus progressive

Les premières validations et *a fortiori* les premiers reports ne marquent généralement pas l'entrée réelle dans la vie active, en particulier pour les générations les plus jeunes de l'échantillon, dans la mesure où les « petits boulots » de vacances sont devenus de plus en plus fréquents.

Âge de première validation d'une année complète selon la génération

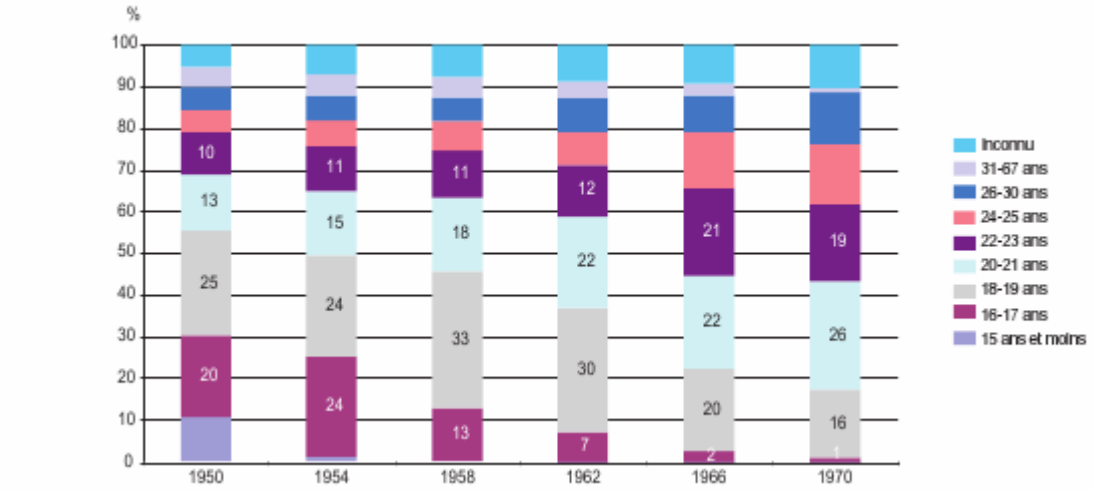

Champ : ensemble des personnes échantillonnées dans l'EIC. On prend en compte l'ensemble des personnes échantillonnées, ce qui signifie que les personnes qui ne sont observées dans aucun des fichiers des différentes caisses de retraite sont regroupées dans la catégorie « Inconnu ».
Source : DREES, EIC 2001.

Le graphique précédent donne la distribution des âges auxquels les personnes ont validé, pour la première fois, 4 trimestres au cours de la même année. Là encore, les différences sont très marquées entre la génération 1950 et les générations qui lui sont postérieures. Ainsi, environ la moitié des personnes nées en 1950 avaient validé au moins une fois une année complète avant d'avoir 20 ans, alors que cette proportion n'est que de 17% pour la génération 1970.

La comparaison des âges de premier report, de première validation et de première validation de 4 trimestres, donne une mesure du rythme d'insertion sur le marché du travail

Pour la génération 1950, plus de 40% des premiers reports se sont traduits par une validation de 4 trimestres, et près de 80% des premiers reports par la validation d'au moins un trimestre.

Comparaison, selon la génération, des âges de premier report, de première validation d'un trimestre et de 4 trimestres au cours d'une même année (en %)

	1950	1954	1958	1962	1966	1970
1er report = 1re val = 1re val 4 trimestres	41	38	28	24	19	15
1er report = 1re val < 1re val 4 trimestres	38	40	41	39	38	37
1er report < 1re val = 1re val 4 trimestres	11	11	12	16	16	16
1er report < 1re val < 1re val 4 trimestres	9	10	18	21	28	33
Total	100	100	100	100	100	100

Définition : « 1er report = 1re val < 1re val 4 trimestres » signifie que le premier report et la première validation ont lieu la même année (au même âge) et que la première validation de 4 trimestres a lieu au moins une année après.
Lecture : 33% des personnes nées en 1970 et ayant eu un premier report à 30 ans ou avant, ont eu successivement un premier report ne validant pas, puis une première validation de moins de 4 trimestres, puis une validation de 4 trimestres au cours d'une même année.
Champ : personnes échantillonnées dans l'EIC ayant au moins un premier report à 30 ans ou avant.
Source : DREES, EIC 2001.

Ces proportions ne sont plus que de 15% et de 52% pour la génération 1970. En revanche, un tiers de la génération 1970 connaît un premier report, puis une première validation d'un trimestre et enfin une première validation de 4 trimestres au cours d'une même année.

L'écart moyen entre l'âge à la première validation et l'âge à la première validation d'une année complète s'accroît nettement entre la génération 1950 et la génération 1970, passant de 1,1 à 1,9 an pour les personnes ayant validé avant 31 ans. La première validation est une validation de 4 trimestres pour 52% de la génération 1950, cette proportion n'est plus que de 29% pour la génération 1970.

Enfin, 79% de la génération 1950 a validé 4 trimestres la première ou la deuxième année de validation contre seulement 70% de la génération 1958 et 56% de la génération 1970. Ces mêmes différences entre générations se retrouvent lorsque l'on s'intéresse à l'écart entre l'âge de premier report et l'âge de la première validation de 4 trimestres.

Répartition des écarts en années entre l'âge de première validation d'un trimestre et de 4 trimestres au cours d'une même année (en %)

Écart d'âge	1950	1954	1958	1962	1966	1970
Zéro année	52	49	40	39	34	29
1 an	27	26	30	28	27	27
2 ans	8	9	10	11	12	13
3 ans	4	5	6	7	9	10
4 ans	3	3	4	4	6	6
5 ans	1	2	2	3	4	4
6 ans	1	1	2	2	2	3
7 ans ou plus	3	3	4	4	4	5
Non*	1	2	2	2	2	3
Total	100	100	100	100	100	100

***** La validation de 4 trimestres ou plus n'est jamais observée.
Lecture : 27% des personnes nées en 1950 et ayant eu une première validation à 30 ans ou avant, ont eu une première validation de moins de 4 trimestres, puis, un an plus tard, une validation de 4 trimestres.
Champ : personnes échantillonnées dans l'EIC ayant validé au moins un trimestre à 30 ans ou avant.
Source : DREES, EIC 2001.

Avant 30 ans, au total, moins de validations de trimestres

Sur l'ensemble de la population, le nombre de trimestres validés à 30 ans décroît régulièrement pour les générations 1950 et suivantes, passant de 38 trimestres pour la génération 1950 à 30 pour celle de 1970, soit une diminution de plus de 7 trimestres en moyenne. Le nombre de trimestres validés entre 30 et 35 ans a, quant à lui, très faiblement augmenté, passant de 15 trimestres pour la génération 1950 à un peu plus de 15,5 trimestres pour les générations 1958 à 1966. Le nombre de trimestres validés avant 35 ans suit donc au fil des générations la même évolution que le nombre de trimestres validés avant 30 ans.

La baisse des trimestres validés s'est accompagnée d'un rapprochement entre hommes et femmes…

La baisse du nombre de trimestres validés semble s'être accompagnée d'un rapprochement entre les hommes et les femmes : si, pour la génération 1950, les hommes avaient validé à 30 ans en moyenne environ 5 trimestres de plus que les femmes, cet écart est inférieur à un trimestre pour les générations nées en 1966 et 1970. L'écart à 35 ans s'est aussi réduit, mais était initialement plus faible. Si l'on incluait dans l'analyse les majorations de durée d'assurance pour enfants et le service militaire (informations connues uniquement au moment de la liquidation des droits et donc non prises en compte dans l'étude), les femmes des générations les plus jeunes auraient sans doute validé plus de trimestres en moyenne que les hommes à 30 ans (du fait de validations moins nombreuses au titre du service militaire, et ce même si les majorations de durée d'assurance acquises par les femmes sont plus faibles pour les plus jeunes générations).

… et d'un rapprochement entre les catégories socioprofessionnelles

Si l'écart entre les âges de première validation des différentes catégories socioprofessionnelles à 30 ans des personnes cotisant au régime général à cet âge s'est réduit au fil des générations, il en est de même de l'écart entre le nombre de trimestres validés à 30 ans. Alors que les hommes cadres de la génération 1950 avaient validé, à 30 ans, 15 trimestres de moins que les

ouvriers (12 trimestres pour les femmes), l'écart n'est plus que de 10 trimestres (8 pour les femmes) pour la génération 1970, soit une réduction d'un tiers de l'écart. Au total, un homme cadre né en 1950 devrait pouvoir partir en moyenne à 61,25 ans (61,5 pour une femme) – hors prise en compte des régularisations, rachats et bonifications éventuels –, alors qu'un ouvrier devrait potentiellement pouvoir partir à 57,75 ans (58,5 ans pour les femmes), si l'âge minimal n'était pas fixé à 60 ans (hors départs anticipés). Si un cadre né en 1970 devrait attendre 63,75 ans, sous l'hypothèse d'une durée cible de 164 trimestres, un ouvrier né en 1970 devrait pouvoir partir en moyenne à 61,25 ans (61,75 pour une femme), soit au-delà de 60 ans.

Nombre de trimestres validés à 30 et 35 ans selon le sexe et la génération

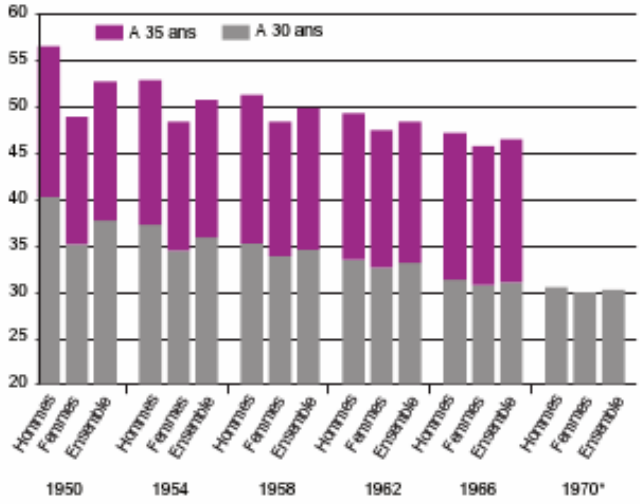

***** Pour la génération 1970, qui a 31 ans au moment de l'interrogation, les nombres de trimestres validés entre 30 et 31 ans ne sont pas reportés, puisque les périodes ne sont pas comparables avec les autres générations.
Champ : ensemble des personnes échantillonnées dans l'EIC.
Source : DREES, EIC 2001.

Une baisse du nombre de trimestres acquis au titre de l'emploi partiellement compensée par ceux acquis pour d'autres motifs

Si le nombre total de trimestres validés à 30 ans et avant a diminué de 10 unités pour les hommes entre les générations 1950 et 1970, le nombre de trimestres validés au titre de l'emploi a, quant à lui, diminué de 12 unités, soit de façon plus marquée que pour l'ensemble des trimestres. Pour les femmes, la baisse du nombre de trimestres validés au titre de l'emploi est de 8 contre 6 trimestres pour le total des trimestres validés. Les validations pour d'autres motifs que l'emploi (maladie, chômage, AVPF…) ont donc compensé de 16% (pour les hommes) à 23% (pour les femmes) la réduction des trimestres validés à 30 ans.

Combinées avec la réduction du nombre total de trimestres validés en moyenne à 30 ans entre les générations 1950 et 1970, ces évolutions montrent une réduction massive du nombre de trimestres cotisés et validés au titre de l'emploi. Elles paraissent de plus relativement régulières depuis les générations 1950, en particulier pour les hommes.

Au total, pour les femmes nées en 1966, à peine plus des trois quarts des trimestres validés à 30 ans le sont au titre de l'emploi (sans prise en compte de majorations de durée d'assurance).

Répartition des trimestres validés à 30 ans selon le motif de validation par sexe et par génération

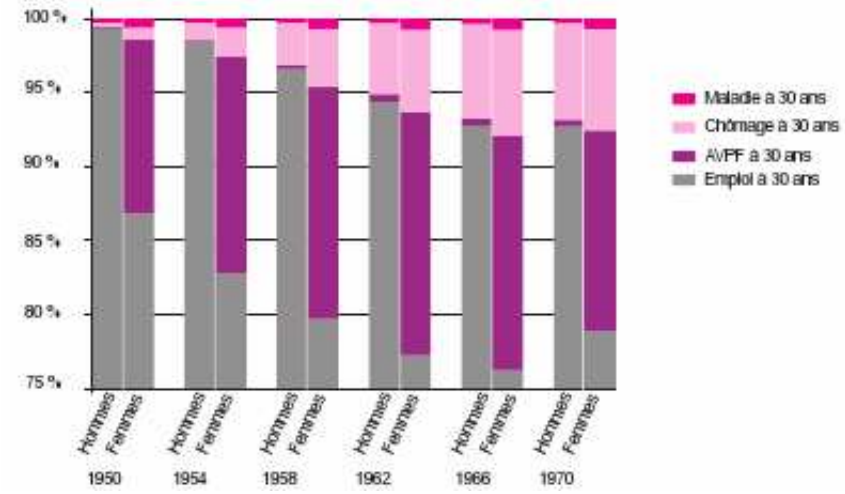

NB : l'échelle n'est pas respectée sur le graphique puisque l'axe des ordonnées débute à 75%.
Champ : personnes échantillonnées dans l'EIC ayant validé un trimestre à 30 ans ou avant.
Source : DREES, EIC 2001.

Évolution au fil des générations du nombre de trimestres (écrêtés) validés à 30 ans selon le motif de validation

		Emploi	AVPF	Chômage	Maladie	Total
1970/1950	Homme	-12	0	+2	0	-10
	Femme	-8	0	+2	0	-6
Dont						
1958/1950	Homme	-5	0	1	0	-5
	Femme	-3	1	1	0	-1
1970/1958	Homme	-7	0	1	0	-5
	Femme	-5	-1	1	0	-5

Champ : personnes échantillonnées dans l'EIC ayant validé un trimestre à 30 ans ou avant.
Source : DREES, EIC 2001.

Des rémunérations plus basses avant 30 ans pour les jeunes générations du fait d'une entrée plus tardive sur le marché du travail

La validation des trimestres n'est pas le seul élément pris en compte pour la détermination de la pension. Dans un grand nombre de régimes, en particulier au régime général et dans les régimes alignés, la chronique des salaires joue aussi un rôle majeur. Dans le secteur privé, les salaires jouent un triple rôle : ils permettent de déterminer le nombre de trimestres validés, le salaire annuel moyen (SAM) de référence et le nombre de points acquis dans les régimes complémentaires (ARRCO et AGIRC).

La proportion de rémunérations à 35 ans et avant au-dessus du plafond de la sécurité sociale qui atteint 13% pour la génération 1950, décroît régulièrement pour atteindre 7% pour la génération 1966.

Nombre d'années en moyenne au-dessus et en dessous du plafond avant 35 ans
Personnes ayant cotisé au moins un trimestre au régime général avant 35 ans

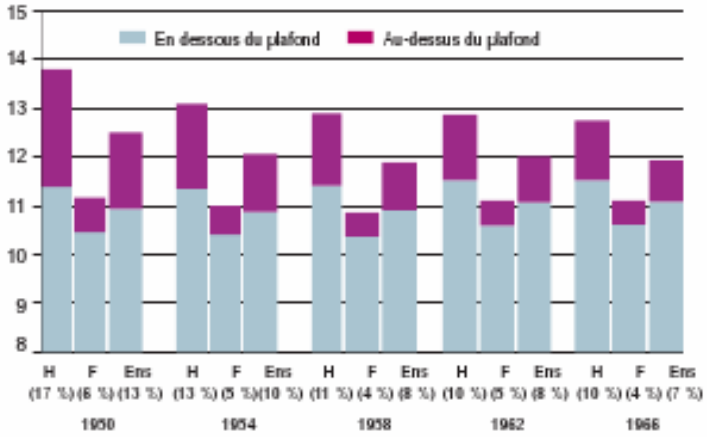

Lecture : les hommes nés en 1950, ayant cotisé au moins un trimestre au régime général à 35 ans ou avant, ont cotisé en moyenne avant cet âge durant 13,8 années au régime général, dont 11,4 années en dessous du plafond et 2,4 années au-dessus (soit 17%).
Champ : personnes échantillonnées dans l'EIC ayant cotisé au moins un trimestre au régime général à 35 ans ou avant.
Source : DREES, EIC 2001.

Les écarts entre les hommes et les femmes sont relativement importants, mais se sont nettement réduits du fait de la chute plus marquée pour les hommes de la part des rémunérations atteignant le plafond. En effet, seulement 6% des salaires des femmes de la génération 1950 à 35 ans et avant dépassent le plafond, contre 17% pour les hommes, soit des écarts d'environ 11 points pour les salaires à 35 ans et avant. Cet écart n'est plus que de 6 points pour la génération 1966.

Pour toutes les générations cependant, la carrière est déjà nettement entamée à l'âge de 35 ans et le nombre de trimestres validés entre 31 et 35 ans varie assez peu selon la génération, du moins pour les hommes. Or, si 33% des salaires perçus par les hommes de la génération 1950 entre 31 et 35 ans atteignent le plafond, cette proportion n'est plus que de 19% pour la génération 1966. L'évolution est identique pour les femmes, la proportion passant de 13% pour la génération 1950 à 8% pour la génération 1966.

Fiche 5 : Dispositif d'information générale à l'intention des nouveaux assurés

GIP INFO RETRAITE.

1 – Les termes de la loi du 9 novembre 2010

« Dans l'année qui suit la première année au cours de laquelle il a validé une durée d'assurance d'au moins deux trimestres dans un des régimes de retraite légalement obligatoires, l'assuré bénéficie d'une information générale sur le système de retraite par répartition, notamment sur les règles d'acquisition de droits à pension et l'incidence sur ces derniers des modalités d'exercice de son activité et des événements susceptibles d'affecter sa carrière. Cette information rappelle la possibilité, prévue par l'article L. 241-3-1, en cas d'emploi à temps partiel ou en cas d'emploi dont la rémunération ne peut être déterminée selon un nombre d'heures travaillées, de maintenir à la hauteur du salaire correspondant au même emploi exercé à temps plein l'assiette des cotisations destinées à financer l'assurance vieillesse. Les conditions d'application du présent alinéa sont définies par décret. » (décrets à paraître)

2 – Les modalités de l'envoi du document d'information générale

En 2012, le document d'information générale sera envoyé pour la première fois aux nouveaux assurés, soit environ 900 000 personnes.

Le régime expéditeur du document est défini de la même façon que pour les autres documents du droit à l'information, de manière à envoyer un et un seul document à chaque assuré : lorsque l'assuré a des droits dans deux régimes, par exemple pour les salariés du secteur privé, la répartition des envois s'effectue en fonction du mois de naissance.

Le décret d'application conserve la possibilité de joindre les assurés autrement que par courrier postal. Il est vraisemblable que les régimes ne seront pas en mesure d'utiliser un autre mode de communication dès 2012, mais d'importants efforts sont consentis dans plusieurs d'entre eux pour privilégier les contacts dématérialisés avec leurs assurés, et ils souhaitent que cette possibilité reste ouverte.

3 – Le contenu du document d'information générale et de la lettre d'accompagnement

L'envoi aux nouveaux assurés comprendra un document d'information générale et une lettre d'accompagnement.

La lettre d'accompagnement mentionnera :

- la raison de l'envoi (situation de cotisation récente entraînant l'envoi d'informations générales sur le fonctionnement de la future retraite) ;
- une information sur la réception, dès 35 ans puis tous les 5 ans, d'une information personnalisée sur les droits à retraite ;
- un renvoi vers le site du GIP ;
- un point de contact du régime expéditeur.

Le document d'information générale comprendra 4 pages.

Une première version a été examinée par le Comité des usagers du GIP puis arrêtée par le Conseil d'administration du GIP avant d'être soumise en mai 2010 à deux tables rondes réunissant des jeunes assurés correspondant à la cible. À l'issue des tables rondes, de nombreuses corrections ont été apportées à la première version.

Le document définitif sera intitulé « Mon parcours professionnel, ma retraite ».

Il sera illustré de pictogrammes représentant à la fois les différents statuts/métiers évoqués, mais aussi les différentes situations décrites (maladie, maternité, temps partiel, etc.).

Les principales rubriques du document seront, après une introduction qui rappellera à l'assuré qu'il est au début de sa vie active et que son activité professionnelle lui permet d'avoir un revenu et de bénéficier d'une protection sociale (maladie, invalidité, accident du travail, chômage, évènements familiaux, retraite…) :

- **Le système de retraite français**

Dans cette rubrique, le système de retraite français sera présenté, avec le mécanisme de la répartition, les éléments de solidarité et le compte retraite personnel.

- **Comment ça marche ?**

Le principe d'une retraite collective et obligatoire et l'expression des droits en trimestres et en points seront évoqués, de même que l'importance pour l'assuré de conserver ses justificatifs.

- **Quel est votre statut et que signifie-t-il pour votre retraite ?**

Dans cette rubrique, il sera rappelé que la retraite dépend de la durée d'assurance, des cotisations et de l'âge de départ mais que les cotisations et les droits à retraite sont calculés différemment selon que l'assuré est salarié, fonctionnaire ou indépendant.

- **Les aléas de la vie : que changent-ils pour votre retraite ?**

La prise en compte des aléas de la vie (chômage, maladie, maternité, congé parental, accident du travail, invalidité temporaire et du handicap) sera résumée.

- **Pour en savoir plus**

Les assurés pourront récupérer les coordonnées de leur régime sur leur courrier ou sur le site www.info-retraite.fr.

Les définitions les plus courantes seront données : compte individuel, durée d'assurance, durée de service, organismes de retraite, point, régime de base, régime complémentaire obligatoire, trimestre.

Enfin, le panorama des régimes de retraite occupera une page afin que chaque assuré repère facilement son ou ses régimes.

Fiche 6 : Le débat sur la retraite en France : le critère intergénérationnel aide-t-il à trancher ?

Didier Blanchet, INSEE, membre du Conseil d'orientation des retraites.
Regards croisés sur l'économie, n° 7, 2010.

Extraits

Accessible à l'adresse :
http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RCE_007_0125

Les grands leviers disponibles pour restaurer l'équilibre des retraites sont bien connus. Le débat n'en continue pas moins sur le poids relatif qu'il faut donner aux uns et aux autres et on attend souvent que le critère de l'équité intergénérationnelle aide à définir ce bon dosage. Or cette attente se heurte au fait que ce critère est mal défini [Masson, 2004] : comme l'équité tout court, l'équité intergénérationnelle est impossible à qualifier de façon univoque et elle ne constitue donc qu'un repère très incertain.

Peut-on sortir de cette difficulté ?

Une tentation serait d'évacuer le concept et de choisir de piloter les retraites selon d'autres critères. Cette position est difficilement tenable : on imagine mal de piloter les systèmes de retraite sans aucune idée du caractère équitable ou inéquitable des actions entreprises. La bonne façon de s'y prendre est donc plutôt de s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres domaines où la notion d'équité fait débat : prendre acte de la diversité des normes d'équité, les expliciter le plus clairement possible et faire ressortir à quelle norme sous-jacente se réfère telle ou telle option de réforme. Un tel exercice doit nous aider à choisir en meilleure connaissance de cause. Par ailleurs, même si on sait que la recherche de l'équité absolue est une quête par nature sans issue, identifier et rectifier les iniquités intergénérationnelles les plus flagrantes, s'il y en a, reste un impératif peu discutable.

Les données du problème

Le système de retraite français a vu sa part croître régulièrement dans le produit national au cours des soixante dernières années. En 1959, il ne représentait que 5 % du PIB, dans une population où le niveau de vie, au sens du PIB par tête, représentait moins du tiers du niveau de vie actuel.

Les retraites représentent maintenant entre 12 et 13 % du PIB, les taux de remplacement se sont progressivement élevés, la pauvreté relative des plus de 65 ans est passée dans les années 1970 en dessous de celle des moins de 65 ans, et ceci n'a pas encore été remis en cause. Le niveau de vie relatif des retraites a progressivement rejoint celui du reste de la population.

Toutes ces évolutions ont été rendues possibles par un contexte démographique favorable et, au moins jusqu'au milieu des années 1970, par une croissance économique rapide.

Ces deux facteurs favorables ont désormais disparu. La croissance a fléchi à des niveaux oscillant autour de 1 à 2 % par an - sans parler du recul de 2008-2009. La parenthèse du baby-boom se referme avec le basculement à la retraite des générations nées à partir de 1946.

Avec une population d'age actif à peu près constante, on s'attend donc à un quasi doublement du ratio des 60 ans et plus aux 20-60 ans. Les effets d'un tel changement sont faciles à chiffrer. Si l'on s'en tient à des solutions pures, il y a quatre possibilités pour répondre à une telle contrainte :

(a) Ne jouer que sur l'âge de la retraite. Dans ce cas, la hausse requise est considérable, de 8 à 9 années, soit bien plus que les ordres de grandeur de hausse qui sont actuellement dans le débat public.
(b) Ne jouer que sur le niveau de vie relatif des retraités. Là aussi, l'effet est considérable : répondre à un doublement du taux de retraités sans hausse des cotisations implique de diviser par deux leur niveau de vie relatif.

(c) Jouer sur l'effort contributif : l'effet est dans ce cas moindre, mais néanmoins important. C'est en gros par 1,5 ou 1,6 qu'il faudrait multiplier l'effort contributif à l'horizon 2050 pour préserver intégralement l'acquis en termes d'âge de la retraite et de niveau de vie relatif des retraités.

Sinon, en sus des trois options (a), (b) et (c) présentées à l'instant, il reste - ou restait - l'option (d) du développement de la capitalisation, qu'on peut en fait présenter comme une variante de l'option (c) de hausse de l'effort contributif. Financer le vieillissement par un recours à la capitalisation, c'est également demander aux actifs un effort contributif supplémentaire. Seul le *timing* change et éventuellement l'intensité. Dans un système par capitalisation, le choc démographique doit être anticipé. C'est donc dès les années 1980 qu'il aurait été bon de commencer à accroître l'effort de financement, le seul avantage de cette option étant éventuellement de rendre cet effort plus léger à long terme si on retient l'hypothèse - discutée - selon laquelle, sur longue période, le rendement de la capitalisation est tendanciellement supérieur à celui de la répartition.

L'objectif d'égalisation des niveaux de vie courants des actifs et des retraités : un critère incomplet

Le décor ayant été planté, selon quel critère d'équité intergénérationnelle peut-on essayer d'arbitrer entre ces différentes options ? Commençons par écarter un faux débat, celui qui oppose la notion d'*équité* à la notion d'*égalité*. Les partisans de l'approche par l'égalité n'arrivent pas mieux que les tenants de l'équité à déboucher sur une norme unique d'organisation du système dès lors qu'ils ne peuvent pas se mettre d'accord sur ce qu'il s'agit d'égaliser exactement.

Si l'attaque par l'angle de l'égalité soulève exactement les mêmes difficultés que l'approche en termes d'équité, c'est parce que les deux approches sont en fait parallèles. Pour reprendre la formule de Sen [2000], toutes les théories de l'équité peuvent se caractériser comme visant égalité de quelque chose, ce quelque chose variant d'un concept d'équité à l'autre. C'est précisément cette question que nous voudrions éclairer. Quels sont le ou les paramètres qu'un système de retraite devrait viser à égaliser pour qu'on le juge équitable ?

À cette question, il existe une première réponse simple qui évite de nous projeter tant en arrière que dans le futur et qui a donc l'avantage d'éviter les comparaisons de niveaux de vie à des dates éloignées. Elle prend comme donnée le partage instantané de la population entre actifs et retraités et adopte comme objectif une simple égalisation de niveau de vie de ces deux catégories. On peut dire qu'il s'agit de l'objectif que s'étaient données les politiques de retraite des années 1970 et, une fois n'est pas coutume, cet objectif d'égalité a pu être approximativement atteint : on a rappelé que le niveau de vie moyen des retraités est à peu près égal à celui des actifs. On sait néanmoins que cet objectif aura du mal à être tenu pour le futur. En ce premier sens du terme, on peut donc dire que l'équité serait en danger. Mais cette première conclusion est rapide et doit être aussitôt nuancée. Peut-on vraiment s'imposer une norme de parité de niveau de vie à âge de la retraite inchangé dans un monde où l'espérance de vie s'accroît continûment ? Formulons le problème autrement. Il est normal d'essayer d'avoir un âge pivot à partir duquel le système de retraite permet à l'individu moyen de vivre aussi bien que le reste de la population sans devoir continuer à travailler. Mais une telle règle laisse totalement ouverte la question de l'âge auquel ouvrir ce droit. Il n'y a pas de raison qu'il soit le même dans une société où la durée de vie moyenne est de 70 ans et dans une société où elle serait de 90 ans. Le critère de l'égalité instantanée est manifestement

incomplet, il ne permet en rien de trancher ce qui est devenu le débat principal en matière de retraite : l'évolution de cet âge pivot.

Viser l'égalité des retours sur cotisations : un objectif trop restrictif

Pour aborder le problème sous ce deuxième angle, il faut combiner les deux dimensions du niveau et de la durée de la retraite.

Le *rendement actuariel* du système de retraite est l'instrument naturel de cette comparaison. Il s'agit du taux d'actualisation qui égalise à 1 le ratio « prestations sur cotisations » sur le cycle de vie : pour une génération donnée, il correspond au taux auquel elle aurait dû placer ses cotisations dans un système par capitalisation qui lui aurait assuré les mêmes bénéfices. Il sera d'autant plus élevé (faible) que la génération aura récupéré beaucoup (peu) par rapport à son effort contributif passé.

Le système équitable serait celui qui égaliserait ce rendement d'une génération sur l'autre. Chaque génération serait traitée de manière égale, en ce sens qu'elle bénéficierait du même taux de retour sur ses contributions. En particulier, s'il y a allongement de la durée de vie, ce critère implique soit un déplacement de l'âge de la retraite proportionnel à cet allongement de la durée de vie, soit une baisse de la pension à âge de la retraite donné, d'une manière qui équilibrera exactement l'allongement de la durée de service de la pension. C'est l'idée qui sous-tend notamment le système dit de comptes notionnels, du moins dans la version de ce système fonctionnant à taux de cotisation totalement stabilisé, ce qui est le cas du système mis en place par la Suède. L'avantage de cette norme d'équité est sa grande lisibilité : elle est la traduction en intergénérationnel du principe de contributivité qui est l'un des principes structurants de notre système de retraite.

Mais ce critère présente de nombreuses limites. La première est rétrospective mais mérite néanmoins d'être mise en avant : ce critère ne peut être respecté en phase de montée en régime d'un système par répartition. Un système par répartition offre par construction des taux de rendement élevés aux premières générations, puisqu'elles ont peu voire pas du tout cotisé.

Enfin, si l'on décide de rentrer dans la comparaison entre ce que les générations payent et reçoivent, il n'y a pas de raison particulière de se limiter aux retraites [Bommier *et al.*, 2007].

Ainsi, équité au sens d'égalisation des retours sur cotisations apparaît impossible à mettre en oeuvre de manière systématique. Mais ceci est-il de toute manière souhaitable ?

Le problème de cette approche est qu'elle revient à dénoncer comme inéquitable toute forme de transfert net entre générations. Appliqué en intragénérationnel, le même critère reviendrait à considérer comme inéquitable toute politique de réduction des inégalités, ce qui n'est pas défendable. En fait, la question de l'équité n'est pas d'égaliser les rendements d'une cohorte à l'autre. Elle est de savoir quelles sont les inégalités de ces rendements qu'on peut considérer comme équitables et qui sont donc à encourager, et lesquelles sont inéquitables car correspondant à une redistribution à rebours.

Avantager ou éviter de pénaliser les générations défavorisées : oui, mais quelles sont-elles ?

Ceci nous amène à notre troisième angle d'attaque. Il est normal qu'il y ait des transferts nets entre générations. Mais si l'on veut qu'ils résultent d'autre chose que des rapports de force et répondent à un objectif d'équité, il faut essayer de s'assurer qu'ils profitent à des générations moins avantagées. C'est bien la troisième des approches proposées en introduction : l'équité au sens de l'égalisation des ressources ou du bien-être entre générations successives. On se doute que cette égalité là ne sera jamais possible à atteindre, mais on peut essayer d'amortir les inégalités entre générations successives ou, à tout le moins, éviter de les amplifier. La pertinence d'un tel objectif fait cette fois peu de doutes [Fleurbaey, 2002 ; Schokkaert et Van Parijs, 2003], mais on voit tout le problème qu'il pose : sur quelle base peut-on juger qu'une génération est défavorisée ? Le débat sur la retraite doit-il notamment prendre en compte les signaux selon lesquels il a cessé d'y avoir amélioration des niveaux de vie d'une génération sur l'autre [Chauvel, 1998] ?

Si l'on se penche à nouveau sur le cas des toutes premières générations qui ont bénéficié de la mise en route du système, on n'a guère d'état d'âme : dans ce cas d'espèce, les rendements élevés ont profité à des générations particulièrement pénalisées par l'histoire et ont été pris en charge par des générations immédiatement postérieures dont la vie active s'est totalement inscrite dans une période favorable de forte croissance. Il y a bien eu *redistribution* intergénérationnelle et non pas anti-redistribution.

Toute la question est de savoir si le même raisonnement peut s'appliquer de manière prospective. On retombe là sur un clivage majeur qui traverse le débat sur la retraite depuis qu'il existe. Ce clivage oppose ceux qui considèrent que la croissance à venir, même modérée, permettra sans aucun problème aux actifs de demain de financer l'ensemble de ces dépenses additionnelles, et ceux qui pensent au contraire que c'est leur imposer un sacrifice insupportable auquel ils auront bon droit de s'opposer. Les tenants de la deuxième thèse pencheront naturellement vers les solutions (a), (b) ou (d) que nous avons présentées en introduction : hausse de l'âge de la retraite, baisse du taux de remplacement ou hausse anticipée du taux d'effort par le recours à une dose de capitalisation, alors que les premiers laisseront très facilement la porte ouverte à la solution (c) consistant à reporter à demain ou après-demain la hausse du taux d'effort, en minimisant l'ajustement des droits pour les générations actuellement actives.

Sur le papier, force est de reconnaître que les tenants de la position (c) ont des arguments à faire valoir : tous les exercices de projection des retraites disponibles montrent que des hypothèses de productivité modérée suffisent à garantir des niveaux de vie croissants aux actifs sur les cinquante ans à venir même après paiement de la facture des retraites. Il est tentant de s'engouffrer dans cette brèche pour soutenir l'option du maintien des droits acquis. Si l'on suit cette ligne, on ne voit d'ailleurs pas quelle raison auraient les actifs de demain de s'opposer au financement de ces droits puisque ceci devrait leur garantir d'en profiter à leur tour quand ils seront retraités.

Mais, de l'autre côté, ces 1,5 à 1,8 points de gain de productivité annuels que nous utilisons en projection ne diffèrent guère de ce que nous avons connu au cours de la dernière décennie et qu'une bonne partie de l'opinion a plutôt vécu comme étant au mieux une période de stagnation du niveau de vie, et souvent de recul.

Un niveau de vie des actifs de 2050 qui, au sens du PIB par tête, serait le double du nôtre assure-t-il que ces générations auront toute facilité à financer non seulement des retraites plus longues, mais aussi à financer la restauration de l'environnement, la recherche de modes de production plus économes en énergie, les autres besoins sociaux en matière de santé ou d'éducation, tout en acquittant les intérêts de la dette publique qu'on leur aura laissée [Heller, 2003] ?

On peut encore prendre le problème sous un autre angle. Par exemple, si l'on écarte totalement l'approche monétaire du bien-être au profit d'une approche focalisée sur les conditions d'accès au marché du travail, on conclura que ce sont les inégalités selon cet axe qu'il importe avant tout de réduire. Or, à l'aune de cet indicateur, on ne peut plus dire que les générations à venir vont être mécaniquement avantagées par la croissance de la productivité. Reste alors à identifier quelles sont les politiques de retraite qui sont les plus favorables aux générations qui nous suivent : s'agit-il plutôt des politiques de retraite précoce visant à faire de la place aux jeunes, comme on l'a beaucoup cru dans les années 1970 et 1980, ou au contraire des politiques visant à limiter la croissance des charges sur les salaires, ce qui plaide plutôt pour contenir les dépenses de retraite ?

Toutes ces questions sont des questions ouvertes. Le débat sur la retraite est un débat complexe. Comme nous avons essayé de l'expliquer, il a tout intérêt à varier les angles de vue, en combinant les différents indicateurs selon lesquels peut se mesurer l'équité intergénérationnelle. Mais il a tout aussi intérêt à resituer ce débat sur la retraite dans une réflexion plus globale sur la vraie nature des inégalités entre générations, passées, présentes et futures.

Biographie des intervenants

Par ordre d'intervention

Raphaël HADAS-LEBEL

Président du Conseil d'orientation des retraites.

Président de section honoraire au Conseil d'État, Raphaël Hadas-Lebel est ancien élève de l'École nationale d'administration (major de la promotion de 1967).

Après avoir été conseiller juridique du secrétariat général pour les affaires européennes, il a rempli les fonctions de conseiller du Premier ministre pour les affaires sociales et judiciaires (1973-1981). Secrétaire général du groupe ELF (1984-1994), puis directeur général de France 2 (1994-1996), il a été membre du Conseil économique et social (1994-1999). Rapporteur général au Conseil d'État (1997-2000), puis membre de la Commission de régulation de l'énergie (2000-2003), il a été président de la section sociale du Conseil d'État de 2003 à 2006. Raphaël Hadas-Lebel est président du Conseil d'orientation des retraites depuis 2006.

Olivier GALLAND

Directeur du Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS), directeur de recherche au CNRS.

Olivier Galland a commencé sa carrière de chercheur à la fin des années 1970 dans l'équipe que dirigeait Jacques Delors à l'université Paris-Dauphine en économie et sociologie du travail. Il a ensuite intégré le CNRS (1985), puis rejoint le laboratoire fondé par Henri Mendras à Sciences Po (1989). Il dirige maintenant le GEMASS, un laboratoire de sociologie généraliste, UMR Paris IV-CNRS. Ses travaux portent sur la jeunesse, l'évolution des valeurs dans les sociétés occidentales et la perception des inégalités. Il vient de publier avec Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo et André Zylberberg, *La machine à trier. Comment la France divise sa jeunesse*, éditions Eyrolles.

Hugues de BALATIER

Secrétaire général du Conseil d'orientation pour l'emploi.

Administrateur civil hors classe au ministère du travail, Hugues de Balathier est ancien élève de l'École nationale d'administration (promotion René Cassin)

Il a commencé sa carrière à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle. Il a ensuite exercé plusieurs fonctions de conseiller technique puis de conseiller (en charge de l'assurance chômage, du service public de l'emploi, de la formation professionnelle, etc.), au sein des cabinets de Gérard Larcher, ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des jeunes (2005-2007), de Christine Lagarde, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi (2007-2008) et de Laurent Wauquiez, secrétaire d'État chargé de l'Emploi (2008). Après avoir été conseiller en charge du soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi au cabinet de Patrick Devedjian, ministre auprès du Premier ministre, chargé de la mise en œuvre du plan de relance, il a été, de mars 2010 à juillet 2011, chef du département « Travail Emploi » du Centre d'analyse stratégique (CAS).

Patrick AUBERT

Responsable de la division Redistribution et politiques sociales à l'INSEE.

Administrateur de l'INSEE, Patrick Aubert est ancien élève de l'Ensae et de l'école Polytechnique, et a effectué un doctorat en économie consacré à la problématique des salaires et de la productivité des seniors.

Il a exercé, à l'INSEE, les fonctions de chargé d'étude dans la division Marché et stratégies d'entreprises (2002-2005) et de responsable de la cellule Synthèse et conjoncture de l'emploi (2005-2008) puis, à la DREES, de responsable du bureau Retraites (2008-2011). Il est responsable de la division Redistribution et politiques sociales depuis juillet 2011.

Didier BLANCHET

Membre du Conseil d'orientation des retraites et rédacteur en chef de la revue Economie et Statistique.

Administrateur de l'INSEE, Didier Blanchet a commencé sa carrière comme chercheur à l'INED (Institut national d'études démographiques) où il s'est spécialisé en démographie économique, thème auquel il a consacré sa thèse de doctorat (1990).

Depuis 1993, il a exercé plusieurs fonctions successives à l'INSEE : responsable de la division redistribution et politiques sociales (1993-1996), directeur de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (1996-1999) puis chef du département de l'emploi et des revenus d'activité (1999-2003) et du département des études économiques d'ensemble (2003-2011). Il est rédacteur en chef de la revue Economie et Statistique depuis juillet 2011 et membre du Conseil d'orientation des retraites depuis 2001.

Magali BERNARD

Secrétaire nationale du Centre des jeunes dirigeants.

Le Centre des jeunes dirigeants (CJD)

Le Centre des Jeunes Dirigenats (CJD), mouvement patronal né en 1938, rassemble plus de 4 200 chefs d'entreprise et cadres dirigeants engagés pour mettre en oeuvre un libéralisme responsable.

L'ambition du CJD est de promouvoir des idées nouvelles pour rendre l'entreprise à la fois plus compétitive et plus humaine, et d'accompagner dans sa mission tout jeune dirigeant soucieux d'améliorer sa performance et celle de son entreprise.

Jeune (moins de 45 ans pour les fonctions électives), le « jeune dirigeant » rejoint le CJD pour défendre des valeurs (et non des intérêts catégoriels), se former à son métier de dirigeant-entrepreneur, prendre du recul, rompre son isolement, partager avec d'autres jeunes dirigeants des préoccupations semblables et profiter de la richesse d'un réseau.

Présent sur tout le territoire à travers plus de 100 implantations, le CJD est représentatif des entreprises françaises, en termes de secteurs d'activité et de taille.

Stéphane HAAR

Président de la Jeunesse ouvrière chrétienne.

La Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC)

La Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) est une association de 10 000 garçons et filles de milieux populaires, âgés de 15 à 30 ans. Ensemble, ils discutent, réfléchissent et agissent pour changer ce qui ne va pas autour d'eux. Les initiatives qu'ils mènent touchent à toutes les dimensions de leur vie.

Avec 120 fédérations locales, la JOC est la seule association nationale de jeunes de milieux populaires. Elle est gérée et animée par les jeunes eux-mêmes.

Fidèles aux 80 ans d'histoire de leur association, les membres de la JOC vont à la rencontre de jeunes des quartiers populaires, de ceux qui sont en précarité ou se sentent proches de leurs problématiques. Des jeunes d'origine et de culture différentes s'y côtoient. En leur permettant d'appartenir à un groupe et d'aboutir dans leurs projets, elle cherche à développer l'épanouissement personnel et à souligner la valeur de chacun.

Mouvement chrétien, la JOC accueille des jeunes de tous horizons, quelles que soient leurs convictions. En leur proposant la foi chrétienne, elle les invite à s'interroger sur leurs convictions religieuses. Cette identité pousse la JOC à défendre et à remettre au centre l'Homme et les valeurs de paix, de tolérance. Elle s'inscrit dans une perspective démocratique et laïque.

Emmanuel ZEMMOUR

Président de l'Union nationale des étudiants de France.

L'Union nationale des étudiants de France (UNEF)

L'Union nationale des étudiants de France (UNEF), fondée en 1907, reconnue d'utilité publique en 1929, est la première organisation étudiante. Après la réunification syndicale de 2001 (UNEF-ID et UNEF-SE), l'UNEF a été considérée comme un acteur à part entière du mouvement social, ainsi que l'a démontré son rôle dans la mobilisation contre le CPE en 2006.

L'UNEF se fixe comme objectifs de défendre les intérêts matériels et moraux de 2,2 millions d'étudiants et de porter les aspirations de toute la jeunesse.

Indépendante des partis politiques, des administrations, comme des gouvernements, l'UNEF intervient pour représenter, informer et défendre les étudiants, quelle que soit leur filière ou leur origine.

Antoine DIERS

Président du Mouvement des étudiants.

Le Mouvement des étudiants (MET)
(branche « étudiants » de l'Union nationale inter-universitaire – UNI)

Le Mouvement des étudiants (MET) est une nouvelle organisation étudiante, créée en janvier 2010, née de l'union de 25 associations étudiantes diverses, dont l'UNI. Il représente aujourd'hui la branche « étudiants » de l'UNI.

L'UNI (Union nationale inter-universitaire) est une association indépendante qui rassemble « tous ceux (lycéens, étudiants, enseignants, socio-pro, retraités …) qui s'intéressent aux problèmes de l'enseignement et de la recherche et qui souhaitent promouvoir la connaissance et la culture auprès de l'ensemble des français ». L'UNI milite pour une société de liberté et de responsabilité.

Le MET prend place au sein de la fédération UNI aux côtés de l'UNI-Lycée et de l'UNI-enseignants. Cette organisation en fédération de mouvements nationaux représentatifs de l'enseignement permet d'appréhender plus globalement les questions d'éducation pour alimenter les travaux du CERU (Centre d'études et de recherches de l'UNI) et apporter ainsi une réponse complète à la question fondamentale de l'éducation en France.

Victor COLOMBANI

Président de l'Union nationale lycéenne.

L'Union nationale lycéenne (UNL)

L'Union nationale lycéenne (UNL) est née en 1994 à Paris au cours du mouvement contre le contrat d'insertion professionnelle (CIP). Créée par des élus au Conseil supérieur de l'éducation afin de former un vaste réseau d'élus lycéens, l'UNL s'est rapidement tournée vers la voie du syndicalisme dans le but de défendre au quotidien les intérêts de tous les lycéens.

L'UNL est aujourd'hui la première organisation lycéenne de France (7 000 adhérents), présente dans près de 80 départements. Seule organisation représentative des lycéens, présente à tous les échelons de la démocratie lycéenne, l'UNL possède l'intégralité des trois sièges lycéens au Conseil supérieur de l'éducation.

Elle a pour principes et valeurs l'indépendance (c'est une organisation gérée par et pour les lycéens), l'égalité (accès de tous à l'éducation, réussite de tous, etc.), l'autonomie des jeunes et la tolérance (via la lutte contre toutes les discriminations).